

INFORMATION TO USERS

This manuscript has been reproduced from the microfilm master. UMI films the text directly from the original or copy submitted. Thus, some thesis and dissertation copies are in typewriter face, while others may be from any type of computer printer.

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleedthrough, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send UMI a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

Oversize materials (e.g., maps, drawings, charts) are reproduced by sectioning the original, beginning at the upper left-hand corner and continuing from left to right in equal sections with small overlaps.

Photographs included in the original manuscript have been reproduced xerographically in this copy. Higher quality 6" x 9" black and white photographic prints are available for any photographs or illustrations appearing in this copy for an additional charge. Contact UMI directly to order.

Bell & Howell Information and Learning
300 North Zeeb Road, Ann Arbor, MI 48106-1346 USA
800-521-0600

UMI[®]



Université d'Ottawa • University of Ottawa

MONDIALISATION & DÉMOCRATIE

**L'EXERCICE DE LA DÉMOCRATIE DANS UN CONTEXTE DE
GESTION NÉOLIBÉRALE**

par

© Abdourahmane Konaté

En vue de l'obtention d'une maîtrise en Sociologie

Directeur de thèse : Joseph-Yvon Thériault

**Faculté des sciences sociales
Département de Sociologie
Université d'Ottawa
15 Septembre 1999**



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Acquisitions et
services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file *Votre référence*

Our file *Notre référence*

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-48158-1

Canada

Résumé

La mondialisation de l'économie et des marchés a engendré une profonde remise en cause du cadre national. Actuellement, l'économie-monde est parvenue à s'imposer presque partout sur l'ensemble de la planète. Caractérisée par une circulation du capital, des biens et des services, cette économie est parvenue à remettre en cause la notion de territorialité, affectant du même coup tout ce qu'une communauté pouvait considérer comme fondamental, voire sacré comme l'identité par exemple. Par ce dynamisme, certains auteurs en ont appelé à son dépassement, pour la mise sur pied d'un cadre post-national capable de répondre adéquatement aux exigences de cette mondialisation. Loin d'être pour ces tenants une régression pour la démocratie, ce cadre en rupture profonde pour ne pas dire totale avec les réalités et mœurs nationales, rend caduque un tel projet si l'on considère que le projet démocratique se veut avant tout celui de l'individu et de sa communauté.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	8
1 LA VICTOIRE DU LIBÉRALISME ET LA REMISE EN CAUSE DE L'ÉTAT-NATION	
1.1 L'UNIVERSALISATION DES PRINCIPES DE L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ ET SON INCIDENCE SUR LE PROCESSUS DÉMOCRATIQUE.....	9
1.2 L'EXTENSION DE L'IDÉE DÉMOCRATIQUE.....	21
2. L'OPPOSITION ENTRE POST-NATIONALISTES ET LES PARTISANTS DE L'ÉTAT NATION	
2.1 LES ADEPTES DU POST-NATIONAL.....	33
2.2 LES PARTISANS DE L'ÉTAT NATION.....	42
3. L'ESPACE PUBLIC ET LE CULTUREL EN DÉMOCRATIE	
3.1 LA SIGNIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC EN DÉMOCRATIE.....	51
3.2 L'IMPORTANCE DU CULTUREL EN DÉMOCRATIE.....	60
4. DE LA DÉMOCRATIE ET DE L'UNIVERSALISME DE L'ÉTAT-NATION	
4.1 LA DÉMOCRATIE NE SE RÉDUIT PAS ET NE SAURAIT SE RÉDUIRE À L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ.....	70
4.2 L'UNIVERSALISME DÉMOCRATIQUE N'EST PAS INCOMPATIBLE AVEC L'ÉTAT-NATION.....	78
CONCLUSION	85

INTRODUCTION

Le début des années 90 a été marqué avec la chute de l'ex-empire soviétique par un triomphe, momentané peut être mais réel, de la démocratie comme principe de gestion à la fois du social, de l'économie et du politique. Partout en Europe et plus particulièrement dans sa partie Est (longtemps ancrée dans une logique totalitaire) la démocratie est apparue ou apparaît comme un système non seulement souhaitable en soi (en raison de l'importance qu'elle accorde à la parole individuelle ou collective), mais efficace et rentable à la fois pour l'individu et la collectivité via la possibilité qui leur est donnée de choisir librement leur dirigeant.

Ce triomphe de la démocratie, du moins des principes démocratiques - important est de le souligner - et qui est à bien des égards celui de l'idéologie libérale, inaugure et instaure une possibilité jadis possible mais qui était difficile à étendre sur l'ensemble de la planète, à savoir l'universalisation de la démocratie comme modèle et principe de gestion de la société. Autrement dit, la chute du régime soviétique, en mettant fin à la bipolarité Est/Ouest, donne au monde la possibilité d'être régi par un modèle universalisable, du moins dans et à travers ses principes.

Ayant en effet coexisté et même rivalisé avec le communisme (mode de gestion totalitaire), il n'est d'ailleurs pas exagéré de soutenir que le *triomphe* de la démocratie ne fut effectif qu'en 1989, soit environ deux cent (200) ans après la révolution française dont les revendications ont été essentiellement démocratiques. Au succès donc de l'économie de marché via la mondialisation de l'économie (qui n'est entre autres que la logique virtuelle du système capitaliste) s'est ajoutée la généralisation de l'idée démocratique après la capitulation de l'ex-empire soviétique. 1989 aura été une année de grâce - fait d'ailleurs remarquer Alain MINC - le communisme mort, l'optimisme triomphant, le capitalisme arrogant (1990, p. 9).

Cette arrogance du capitalisme, que la chute du régime soviétique n'a fait d'ailleurs que renforcer, est assez illustrative de la victoire du libéralisme. En effet, cette victoire qui trouva ses premiers échos avec la mondialisation de l'économie dont le commencement remonte au début des années 80, ne fut effective, c'est à dire complète qu'avec la chute de l'ex-empire soviétique. Cela pour dire que la mondialisation comme phénomène totalisant, c'est à dire uniformité ne débute donc qu'à partir de 1989. Et Claude LEFORT de faire remarquer :

« La globalisation n'a pas résulté mécaniquement d'une extension du commerce dans le monde. Elle dérive, pour une part, d'un événement majeur : l'effondrement du communisme et de l'empire soviétique. La conversion des pays ex-communistes - Russie et pays de l'Europe de l'Est - au libéralisme économique procède de la chute d'un régime qui incarnait un nouveau modèle de société et avait, soit constitué un pôle d'attraction pour de nombreux pays ou, dans d'autres pour d'importants courants politiques, soit délimité une zone de résistance à la puissance américaine »
(Claude Lefort, 1997, p. 7)

Toutefois, cette victoire du libéralisme marquée par le succès de l'économie de marché d'une part et par le triomphe de l'idée démocratique en Europe de l'Est d'autre part, va amener les adeptes de l'économie-monde à s'interroger sur la pertinence et l'efficacité de l'État-nation comme cadre de régulation des différentes activités sociales, mais aussi comme lieu d'exercice du politique et de la politique. Conscients d'abord de la dynamique qu'engendre et qu'a engendré la mondialisation de l'économie et, ensuite du fait que l'universalisation de la démocratie est dorénavant possible, certains penseurs ont perçu et pensé l'État-nation comme étant désuet voire inadéquat pour répondre aux exigences de l'économie-monde.

En effet, la mondialisation de l'économie est un phénomène auquel il est difficile d'échapper et même de résister. Autrement dit, la dynamique de l'économie-monde transcende

non seulement les frontières, mais dépasse et de loin la vigilance de n'importe quel gouvernement. Échappant à toute politique protectionniste et renversant les attitudes et comportements les plus autarciques, la mondialisation est parvenue à s'imposer comme une donnée avec laquelle il faudrait dorénavant composer. Il n'est d'ailleurs pas exagéré de soutenir qu'elle est devenue par la logique de son processus une incontournableité. Et LEFORT de faire remarquer :

« Ce qu'on appelle la globalisation marque, nul ne peut en disconvenir, une considérable accélération du processus de mondialisation depuis longtemps sensible, notamment depuis la première guerre, justement dénommée mondiale. L'enceinte fermée dont Valéry parlait se matérialise sous les traits du marché. Celui-ci, depuis un peu plus de dix ans seulement, a inclus une soixantaine de pays en voie de développement décidés à appliquer les règles du commerce international. L'entrée de la Chine et des pays ex-communistes de l'Europe de l'Est, notamment, ainsi que l'abandon du protectionnisme en Amérique Latine ont créé une situation nouvelle. Et l'on peut à bon droit parler d'une mutation en cours, s'il est vrai que, comme l'indiquent les experts, les 90% de la population active du globe se trouveront impliqués dans le marché mondial au début du siècle prochain. » (Claude Lefort, 1997, p. 5)

Obligant donc les États unitaires, fédérés et confédérés à s'ajuster, elle est devenue par ce fait et en raison de ce fait, un élément déterminant voire contraignant dans la politique tant intérieure qu'extérieure des dits États. Autrement dit, la mondialisation de l'économie conditionne non seulement leur politique nationale (économique ou sociale), mais les oriente de surcroît. Une telle réalité est sans aucun doute préjudiciable à la démocratie. Et Serge LATOUCHE de faire remarquer :

« Causes et conséquences de la mondialisation des marchés, les firmes transnationales apparaissent comme les *nouveaux maîtres du monde*. Il s'agit de *dirigeants* non préparés à leur nouveau rôle, faiblement coordonnés par un système international défaillant, et qui n'ont en face d'eux ni société civile mondiale, ni contre-pouvoirs significatifs. Leur puissance financière leur donne les moyens d'acheter et de mettre à leur

service les États, les partis, les Églises, les Syndicats, les ONG, les médias, les armées, la mafia, etc. De là surgit la nécessité de codes de bonne conduite qui, fondés sur une morale universelle minimale à définir, s'imposeraient à ces géants dans leurs comportements entre eux et surtout avec les autres, renforçant la seule éthique des affaires. Cette transnationalisation des firmes est certainement la principale cause de la décomposition du politique, c'est à dire de l'affaiblissement de l'État-nation et la déliquescence de la citoyenneté. » (Serge Latouche, 1996, pp. 163-164)

Ainsi, l'État-nation, jadis cadre de régulation des différentes activités (sociales, économique ou politique) et de la pratique démocratique est devenu pour certains non seulement inadéquat (à cause de l'extension des marchés consécutive à la dynamique de l'économie-monde) mais désuet de surcroît et en appellent à son dépassement. D. HELD et J.M. FERRY sont de ceux là. Et Joseph-Yvon THÉRIAULT de faire remarquer :

« Jean-Marc Ferry (Ferry et Thibaud, 1992) et David Held (1993) nous ont récemment exhortés à penser la démocratie hors des cadres normatifs de l'État-nation : pour Ferry, dans des sphères d'opinion publiques élargies à une dimension continentale (européenne), un cadre, croit-il décontextualisé des limitations inhérentes à une citoyenneté fondée sur une scène nationale ; pour Held, par la création à l'échelle mondiale d'instances politiques représentatives de la société civile mondiale. Dans les deux cas, la disparition de la scène publique apparaît comme une avancée démocratique en autant qu'elle permette au sujet démocratique de s'affirmer pleinement au détriment de l'acteur. » (J.Y Thériault, 1997, p. 189).

Cette remise en cause du cadre national - important est de le faire remarquer - affecte non seulement l'État-nation en tant que cadre de régulation des différentes activités sociales mais aussi et surtout en tant que lieu du politique et de la politique, donc de la démocratie. Aussi, par une telle remise en cause, c'est en fait l'État-nation comme cadre historique de la démocratie qui se trouve menacé et, par une telle menace, c'est en définitive le concept même de souveraineté

(nationale populaire) qui est visé. Cette menace est d'ailleurs devenue virtuelle en ce sens que certains (en raison de la dynamique de l'économie-monde) prônent son dépassement dont la réalisation n'est pas sans conséquences sur l'identité, qu'elle soit individuelle ou collective. Et LEFORT partant de la possible dissolution des identités nationales que pourrait engendrer la mondialisation via le dépassement de l'État-nation de s'interroger :

« Que serait une société universelle qui n'aurait point de pays particulier, qui ne serait ni anglaise, ni française, ni allemande, ni espagnole, ni turque, ni persane, ni indienne, ni chinoise, ni américaine, ou plutôt qui serait à la fois toutes ces sociétés. Qu'en serait-il pour sa science, ses arts, sa poésie ? (Claude Lefort, 1997, p. 3)

Aussi, à cette menace qui pèse sur l'identité comme sentiment d'appartenance à une communauté, donc à une histoire, autrement dit d'un vécu, il y a également cette menace ou ce danger de priver la démocratie de sa substance, laquelle substance qui lui ait conférée par des individus appartenant ou s'identifiant à une même communauté. C'est en effet ce sentiment que défendent les partisans ou adeptes de l'État-nation. Fondant leur analyse sur une perspective historique, ils rappellent et insistent que ce cadre (l'État-nation) est le lieu par excellence de la pratique démocratique, et le lieu en dehors duquel la démocratie serait vide de sens. Mettant l'emphase sur l'aspect collectif, c'est à dire le *nous* comme résultat d'un passé, autrement dit d'un vécu, en un mot d'une histoire, ils rappellent et insistent sur cet aspect que la démocratie à la fois comme idée, institution sociale et projet de société se doit de prendre en considération. Et Paul THIBAUD de soutenir :

« La politique démocratique, participation de tous à la fabrication de la loi, suppose une capacité d'identification mutuelle (en tant que concitoyen, l'autre c'est moi) dans le cadre d'un même peuple (We the people) que l'on n'invente pas à volonté. Ce sentiment d'être les mêmes,

d'hériter d'une histoire, de vivre et de survivre ensemble à travers sa continuation, donne corps au pacte civique, garantie mutuelle (la guerre n'étant pas exclue) de nos droits et de nos libertés. Le citoyen n'est pas seulement un homme dont je dois respecter les droits, il est un homme dont les droits sont les miens, il participe d'une Histoire qui précède, fonde et prolonge notre existence. » (Paul, Thibaud, 1992, pp. 61-62)

Est-il donc nécessaire de rappeler à la suite de THIBAUD qu'en cette période de crise de confiance dans la représentation politique renforcée par une difficulté d'intégration ou d'exclusion de bon nombre d'entre nous pour paraphraser Blandine KRIEGEL (1998, p. 67), ajoutée à cette indifférence grandissante des gouvernés et à cette déviance de sa représentation dont souffre la démocratie selon les propres termes de Chantal MILLON-DELSOL (1993, p. 8), il s'avère nécessaire de restituer à la démocratie sa crédibilité historique.

Aussi, en cette période également du mal démocratique pour parler comme Marcel GAUCHET, et en étant d'accord avec Joseph-Yvon THÉRIAULT lorsqu'il soutient que la démocratie ne peut en effet se concevoir sans une forme institutionnelle (une scène) par laquelle l'action des acteurs prend sens, prend forme, doit-on récuser l'État-nation au nom (simplement et uniquement) de la dynamique de l'économie de marché ? Aussi, ce rejet du cadre national que commande et impose l'économie-monde n'est-il pas étranger à la démocratie libérale ? Autrement dit, est-ce que le libéralisme est essentiellement économique ou est ce la combinaison du politique d'une part et de l'économie d'autre part ?

Considérant par ailleurs que cette remise en cause de l'État-nation comme cadre d'exercice de la démocratie n'est pas sans incidence (négative) sur l'identité individuelle ou collective et sur l'implication du sujet démocratique (individu ou société), le dépassement de l'État-nation n'est-il pas une régression pour la démocratie ? Si oui (et nous le pensons), en quel

sens et sous quelle(s) condition(s) la démocratie peut-elle fonctionner dans un univers irrémédiablement mondial ?

L'ensemble de ces interrogations nous conduira à analyser dans une première partie (1) la victoire du libéralisme et la remise en cause de l'État-nation à travers d'une part l'universalisation des principes de l'économie de marché (1-1) et la généralisation de la démocratie formelle (1-2), c'est à dire celle réduite uniquement au droit de vote, à la liberté d'expression et d'association, dans un cadre national où les élus ont perdu leur pouvoir de décision. Prenant pour acquis que la remise en cause du cadre national est consécutive à la dynamique de l'économie-monde, et que ce fait n'est pas sans incidence sur les rapports entre gouvernants (élus ou désignés) et gouvernés (citoyennes et citoyens), nous nous attarderons dans une deuxième partie (2) sur le débat que soulève cette dite remise en cause en confrontant les adeptes du post national (2-1) aux partisans de l'État-nation (2-2). Compte tenu également du primat de la parole en démocratie pour mettre en exergue la liberté d'expression qui lui confère toute son originalité, nous tenterons dans une troisième partie (3) de démontrer en quoi l'État-nation est nécessaire à la démocratie en nous fondant sur l'utilité, voire le besoin d'un espace public comme cadre de concertation d'une part (3-1), et la prise en considération de la dimension culturelle dans tout projet et toute finalité démocratique d'autre part (3-2).

Aussi, compte tenu de la prépondérance de l'économie sur le politique dans les démocraties de type occidental, et devant l'urgence, voire la nécessité de maintenir l'État-nation comme lieu et cadre d'exercice de la pratique démocratique et cela, malgré les assauts qu'il subit à cause de la dynamique de l'économie-monde, faut-il en conclure avec Chantal MILLON-DELSOL que la démocratie doit être interrogée afin de sauvegarder l'essentiel. Dit autrement,

dans et avec une démocratie post-nationale où le sujet-citoyen ne serait plus qu'un simple spectateur (parce que contraint de se référer à un cadre qui n'est pas le sien) et, dans la mesure où également ses propres représentant(e)s (mandataires élus ou désignés) sont appelés à jouer un rôle de second plan aussi bien au niveau de l'exécutif que du législatif, ne s'avère-t-il pas nécessaire de repenser la démocratie, c'est à dire de lui octroyer une certaine *vertu*, qui tout en respectant les exigences de l'économie-monde, sera celle de l'individu-sujet d'une part et aussi celle du citoyen-acteur d'autre part. C'est cette réflexion que se propose la quatrième et dernière partie (4), en essayant de démontrer que la démocratie ne se réduit pas et ne saurait se réduire au triomphe de l'économie de marché (4-1) tout comme l'universalisme démocratique n'est pas incompatible avec le cadre de l'État-nation (4-2).

1. LA VICTOIRE DU LIBÉRALISME ET LA REMISE EN CAUSE DE L'ÉTAT-NATION

Le libéralisme, en tant qu'idéologie, est caractérisé sur le plan économique par une économie de marché, et sur le plan politique par le libre choix des gouvernants par les gouvernés a vaincu (avec la fin des années 80) les autres courants de pensée. Du conservatisme au communisme en passant par le socialisme, ses principes économiques se sont imposés comme une incontournable. En effet, la libéralisation de l'économie dont l'émergence a été facilité voire provoqué par la crise des finances publiques, s'est vue appliquer sur l'ensemble de la planète comme le seul correctif capable de redonner à l'économie son dynamisme.

Par ce fait qui lui consacre un premier triomphe, la victoire du libéralisme devient ou fut définitive (nous y reviendrons) lorsque ses principes ou postulats politiques furent appliqués par le rival, mais aussi le grand ennemi que fut l'ex-Union soviétique et certains pays sous développés. Mais cette démocratie victorieuse - important est de le préciser - est celle de l'économie, c'est à dire du marché. Sous Gorvatchev, le triomphe du libéralisme fut total ouvrant ainsi la voie à des interrogations dont l'État-nation sera au centre. Par ce fait et avec ce fait, on assiste à la fin de l'époque des certitudes.

1-1. L'UNIVERSALISATION DES PRINCIPES DE L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ ET SON INCIDENCE SUR LE PROCESSUS DÉMOCRATIQUE

Que l'on parle de mondialisation ou de globalisation, ces termes trouvent leur plénitude, c'est à dire leur parfaite illustration avec la généralisation ou l'extension de l'économie de marché. Ce principe caractérisé par la libre circulation des personnes, des biens et des services à trouvé un

certain écho (favorable) auprès de beaucoup d'États, surtout après l'échec du modèle keynésien dont les gouvernements assumaient la gestion¹, voire l'application. L'économie de marché, qui apparaît donc comme un élément déterminant dans l'idéologie libérale, va trouver également son audience renforcée avec l'approbation, voire le soutien qu'elle a su trouver auprès des grandes institutions financières internationales dont le FMI (Fond Monétaire International) et la Banque Mondiale.

À ce soutien de taille, il faudrait ajouter celui des pays de l'ancien G7 (devenu G8 avec la Russie) qui au delà de leur option pour une politique de gauche ou de droite, sont profondément déterminés dans leur conception de la gestion de l'économie par les principes de l'économie de marché. Au sein de ce regroupement des pays les plus industrialisés du monde, on y retrouve des sous-groupements tels que l'ALENA (l'Accord de Libre Échange Nord Américain) qui regroupe les Etats-Unis d'Amérique, le Canada et un pays non membre du G8, à savoir le Mexique. Cette union dont la dynamique (gage et condition de son succès) repose fondamentalement sur la libre circulation des biens et, des services justifie à bien des égards la cause, mieux la raison de cette moindre intervention de l'État, chère à l'économie de marché.

Toujours au sein de ce regroupement des pays les plus industrialisés du monde, on retrouve les partisans de l'union européenne dont le projet tant économique que politique reste soumis aux principes de l'économie de marché. C'est d'ailleurs au nom de ces dits principes que s'explique et se justifie cette monnaie unique (Euro), dont l'indifférence quant aux identités, c'est à dire aux États-nations, a pour seule finalité de faciliter la libre circulation des personnes, des

¹ En affirmant que la gestion keynésienne était assurée par les gouvernements, nous avons voulu mettre en évidence le rôle très actif joué par l'État surtout en ce qui a trait à l'économie.

biens et des services, dont la réussite n'est pas sans conséquences sur le pouvoir des élus (nous y reviendrons).

Cette union européenne - comme le fait d'ailleurs remarquer Paul THIBAUD - reflète un consensus libéral actuellement dominant qui en institutionnalisant l'orthodoxie monétaire, ne remet pas en cause une politique, mais le pouvoir politique en le bornant définitivement (1992, p. 18). Cette dite économie (celle du marché) que résumant bien les notions de libéralisation (des personnes, des biens et des services) de privatisation, de déréglementation, et même de désengagement de l'État, conditionne non seulement les économies dites occidentales, mais régit de surcroît celles non occidentales (nous y reviendrons), instituant à la fois sa généralisation mais surtout son universalisation.

Dans notre société occidentale - fait remarquer Albert JACQUARD (humaniste et observateur de la réalité politique) - le discours des économistes s'exprime désormais seul, comme s'exprime seul en Iran le discours des ayatollahs. Or - poursuit-il - cette société de l'argent exerce actuellement une telle domination en raison de sa richesse qu'elle oriente le devenir de toute la planète en lui imposant sa direction avec comme boussole le raisonnement économique (1995, pp. 36-37). En effet, alors que les économies puissantes sont régies par les principes de l'économie de marché, celles affaiblies, autrement dit déficitaires sont et seront contraintes d'en épouser les principes au risque d'être en retard par rapport à l'économie-monde (pour ce qui est de la compétitivité) ou de disparaître à la manière des P.M.A (Pays les Moins Avancés) dont l'Afrique, tant dans sa partie anglophone que francophone, en est le parrain.

Ces pays dont les projets de développement reposent en totalité sur l'*aide* des puissances étrangères et sur l'apport contraignant du FMI et de la Banque Mondiale, ont été obligés, mieux condamnés à adhérer aux principes de l'économie de marché pour combattre un sous-développement qui semble devenir de plus en plus chronique. Donc à cette *aide* qui n'est pas sans condition(s), s'ajoute les fameux P.A.S (Programmes d'Ajustement Structurel) qui, en présentant le désengagement de l'État comme le gage de sa réussite, obligent les gouvernements (africains par exemple) à une réduction des agents de la fonction publique, donc à des licenciements renforcés par des politiques qui ont pour noms privatisation et déréglementation.

Au cours des dernières décennies - fait remarquer Albert JACQUARD - l'endettement des pays du Sud (pas tous : nous ajoutons) a abouti à leur mise en tutelle. Incapables de rembourser les sommes déjà empruntées et depuis longtemps dilapidées, incapables même d'en payer les intérêts - poursuit Jacquard - ils sont contraints de solliciter une nouvelle aide. Le F.M.I leur impose alors un plan d'ajustement structurel qui est supposé mettre leur économie en un état tel qu'ils pourront à l'avenir faire face à leur engagement (1995, p.75). Face à cette réalité, il n'est pas exagéré de soutenir que les principes de l'économie de marché constituent présentement la référence de toute économie.

Cette généralisation de ce principe cher (à savoir l'économie de marché) au libéralisme à des sphères jadis sous la tutelle du modèle keynésien confirme à bien des égards la victoire du libéralisme pour ce qui est de sa conception de l'économie. Le libéralisme est d'actualité, il est à la mode dans tout l'Occident à l'heure de la « déréglementation » et du « libre échange ». Il est de bon ton ou de bonne politique même quand on brandit un fanion socialiste, de s'en envelopper ou

du moins d'y chercher ses lettres de créances (André Vachet, 1988, p. 3)². Et des auteurs de faire remarquer :

« Chacun s'accorde en effet à reconnaître que la crise de ces dernières années a consacré la défaillance économique et sociale de l'État-providence, doublement coupable de n'avoir pas su maintenir la croissance et le plein emploi (et d'avoir généré le chômage) et de n'avoir pu endiguer la pauvreté. Face à cet apparent constat de faillite, la mutation libérale est engagée. Et ce d'autant plus que, derrière l'intervention de l'État, notre époque croit entendre sourdre les grondements du totalitarisme. La démocratie devient alors la valeur centrale des années 80, et, avec elle, resurgit le libéralisme, seul terreau des libertés individuelles et du bien commun. Dans un bel élan unanime, nous sommes tous devenus des libéraux. Les partis politiques en premier bien sûr. Chacun d'entre eux se fait un devoir - avec des variantes locales certes, mais toutefois fort ténues - d'oeuvrer à ou de reconnaître le bien fondé de la déréglementation, des privatisations et de la décentralisation, bref du désengagement de l'État » (Guy Roustang & al, 1988, p. 8)

Soumis donc aux impératifs et exigences des monétaristes, l'Humanité dans sa plus grande partie se trouve inscrite dans une logique de marché. Autrement dit, elle se trouve régie par ces principes qui ont pour noms : libéralisation - privatisation - déréglementation - désengagement de l'État. Voulus ou combattus, rejetés ou accueillis, ces principes conditionnent non seulement les États mais orientent de surcroît leur politique tant intérieure qu'extérieure. Face donc à cette réalité qui semble relever d'un fait voulu par les pays du Nord et dont les pays du Sud sont dans l'obligation nécessaire d'y adhérer, le libéralisme par l'entremise de son économie de marché est en droit de réclamer une victoire totale et dénudée de toute ambiguïté.

² Nous attirons l'attention du lecteur ou de la lectrice que ces écrits sont antérieures à la chute du mur de Berlin et à la capitulation de l'ex-empire soviétique. Cette précision vient renforcer les propos de Vachet si l'on considère que des pays tels que la Russie ont adhéré au principe de l'économie de marché. Cela pour dire que même si ces pays n'ont pas complètement renoncé à leurs habitudes communistes, il est légitime d'affirmer que le communisme a fait place au libéralisme via les principes de l'économie de marché. Par ce fait, le libéralisme demeure triomphant.

Considérant en effet l'extension³ voire la généralisation des principes de l'économie de marché à des sphères jadis régies par d'autres courants de pensée comme l'ont été l'ex-URSS et certains de ses alliés, le libéralisme est en droit de réclamer non seulement son triomphe en tant que système, mais de prôner l'efficacité de sa conception de l'économie d'une part et de la politique d'autre part (nous y reviendrons).

Que la généralisation de l'économie de marché soit donc aujourd'hui une réalité et que cette dite économie apparaisse, du moins est présentée comme le seul correctif capable de redonner aux économies affaiblies leur plein dynamisme, confirme à bien des égards que le libéralisme est en droit de s'estimer victorieux. Par la quasi généralisation aussi de ces dits principes et, qui sont entre autres ceux de l'économie-monde, on est aussi en droit de parler de la mondialisation de l'économie dont la dynamique, mais aussi l'impact n'est pas sans conséquences sur les économies dites nationales, affectant et remettant du même coup la démocratie et le processus démocratique.

Et Alain ARNAUD de faire remarquer :

« la nouvelle économie mondialisée remet en question les symboles de la puissance publique : la souveraineté nationale et territoriale, le contrôle et le monopole de la violence légitime et les moyens d'infléchir l'organisation économique et sociale. Les flux transnationaux se jouent à présent des frontières et recomposent des espaces selon leurs modalités propres. *Le territoire offre évidemment encore à l'État des modes de contrôle souverains sur les hommes et les biens, mais sur de moins en moins de biens et tout en retirant de moins en moins d'allégeance citoyenne.* La dénationalisation est tout aussi manifeste : le sentiment national s'émousse et les États, pressés de donner des gages aux marchés

³ Alors que le continent africain, dans sa quasi totalité demeure soumise aux exigences du F.M.I et de la Banque Mondiale, marquant ainsi leur adhésion involontaire aux principes de l'économie de marché, l'Extrême-Orient y a adhéré (dont le Japon) sans y être contraint. Parlant d'ailleurs de son adhésion aux principes de l'économie de marché depuis la seconde guerre mondiale, Francis Fukuyama fait remarquer que cette histoire d'une réussite ne fut pas limitée aux précurseurs de la modernisation comme le Japon, mais a fini par inclure virtuellement tous les pays asiatiques qui souhaitaient adopter les principes de l'économie de marché et s'intégrer complètement dans le système économique mondial du capitalisme (1992, p. 66).

globalisés, privatisent les entreprises publiques, se désengagent de leurs fonctions traditionnelles. » (Alain Arnaud, 1996, p. 89)

Soucieux en effet de s'inscrire dans la dynamique de l'économie-monde, c'est à dire de répondre à cette nouvelle *modernité* selon l'expression de François CHESNAIS⁴, les gouvernements n'ont pas hésité à renoncer à leur fonction et responsabilité vis à vis du corps social pour le succès d'une cause (la victoire de l'économie marchande). Convertis à cet intégrisme qu'est l'économisme⁵, les États ont accepté de renoncer à certains de leurs pouvoirs et prérogatives pour le triomphe du *marché* dont les conséquences allaient miner la légitimité du processus démocratique, mais également remettre en cause le lieu de la pratique démocratique qu'est l'État-nation.

Au conspulatisme (fuite de responsabilité des gouvernants) donc des autorités habilitées à gouverner, il faudrait y ajouter la perte d'autonomie du corps social qui confère à la fois au politique et à la politique, mais aussi à la prise de décision en démocratie toute sa légitimité. Contraints d'accepter ce que ses propres mandataires lui présentent et l'ont présenté comme une incontournableité, il n'est d'ailleurs pas surprenant que l'on parle de l'apathie du sujet (individu ou collectivité) à l'égard de la politique. Et certains auteurs faisant allusion à l'Union Économique Européenne de soutenir :

« On nous a tous seriné que nous étions toutes et tous soumis à la guerre économique, que nous n'avions pas le choix. L'Europe elle-même nous a été constamment présentée non comme un projet politique mais comme une contrainte à laquelle nous ne pouvions pas échapper, comme une nécessité devant laquelle la volonté (si l'on peut dire) nationale ne pouvait

⁴ À l'aube du 21^{ème} siècle - fait-il remarquer - selon les chantres du libéralisme, la globalisation serait l'expression même de la *modernité*. notamment en ce qu'elle marquerait la victoire des *forces du marché*, enfin libérées au moins partiellement des entraves nocives mises en place pendant un demi-siècle autour de l'État (1996, p. 16).

⁵ Ce néologisme est d'Albert Jacquard.

que s'incliner. Comment s'étonner alors que les citoyens déclarent forfait devant ce qu'on nous dit être de telles évidences. » (Guy Roustang et al, 1996, p. 9)

Ainsi, que ce manque d'implication du citoyen ou de la citoyenne soit nommé apathie politique ou crise de la motivation, désaffection vis à vis du politique ou indifférence quant à la chose publique, nous soutenons que ces maux puisent leur racine dans une représentation dans laquelle le sujet démocratique (individu ou collectivité) ne se reconnaît plus. Le citoyen fait d'ailleurs remarquer Bernard CASSEN a le sentiment que les élus de la nation - et ces derniers, eux-mêmes, ne se privent pas de le dire - sont des spectateurs de décisions dont ils doivent assumer la responsabilité, mais sur lesquelles ils n'ont pratiquement aucune influence (1997, p. 12)

Ce conspulatisme - important est de le souligner - a engendré non seulement la domination quasi exclusive des entreprises géantes, mais aussi la perte d'autonomie des parlements (consubstantielle à la logique de la politique du désengagement de l'État). Cette perte d'autonomie des représentants du peuple - inquiétante dans un contexte démocratique - constitue pourtant la norme dominante avec les exigences de l'économie-monde. D'ailleurs d'un point de vue strictement théorique, le désengagement de l'État qui constitue l'essence de cette économie-monde signifie le *retrait* total de l'État de la sphère économique et le renvoi des individus à eux-mêmes (nous y reviendrons). Ce renvoi du sujet démocratique à lui-même explique et justifie à bien des égards la suppression quasi totale des politiques et programmes sociaux (pour les pays qui appliquent les programmes d'ajustement structurel), tout comme cette privatisation qui est sous un certain angle un encouragement à s'auto-entretenir.

Face donc à cette perte de pouvoir des élus, mandatés par le peuple pour défendre et protéger leurs intérêts, il n'est pas exagéré de soutenir que la liberté du sujet démocratique, c'est à dire son autonomie-participation est devenue un pur formalisme (non dans la forme mais dans le fond) si l'on considère la renonciation expresse des dirigeants de certains de leur pouvoir de décision d'une part, et cette indifférence ou résignation de la masse des individus d'autre part. Signifiant la fin du national en tant que lieu central de pertinence stratégique en matière économique et technologique, la mondialisation selon Ricardo PETRELLA a établi des rapports entièrement nouveaux entre l'État et les entreprises, entre le pouvoir économique et le pouvoir politique :

« Ainsi les décisions sur l'allocation des ressources technologiques et financières dans tel ou tel pays ou dans telle ou telle région du monde - donc les décisions qui modifient le présent et modèlent l'avenir - sont le fait des grandes entreprises mondiales comme Olivetti, Alcatel, IBM, Mitsubishi, Nestlé, Thomson, Siemens, BP, BASF, Monsanto, Ericsson, Nissan, ou Société générale. » (Ricardo Petrella, 1989, p. 6)

De cette perte d'autonomie aussi bien des élus que des individus, il en est résulté ce que l'on peut nommer la gouverne de la technocratie ou le règne des *experts*, c'est à dire de la technique et de la technologie. Ces *experts* qui ne sont ni élus et encore moins désignés, donc illégitimes (sur le plan démocratique) pour prendre des décisions ou adopter des politiques qui incombent à la fois aux autorités et aux populations, conditionnent pourtant les politiques économique et sociale de bon nombre d'États. Ces légalistes peu soucieux des préoccupations et aspirations des populations, indifférents également quant au sort des gouvernants et aussi aux effets de leurs décisions, politiques ou recommandations sont devenus les vrais *décideurs* dans la dynamique de l'économie-monde.

Prenant des décisions qui ne sont ni discutées voire débattues au niveau de l'espace public (nous y reviendrons), les experts sont devenus les maîtres incontestés avec ce triomphe de l'économie-monde. Considérant l'économie comme un domaine à part et par conséquent différent voire étranger du social, ces derniers prennent souvent des décisions qui affectent durement les populations. Soucieux uniquement et simplement du succès de l'économie, et indifférents quant au sort de ceux et celles qui seront les victimes de leur politique, ils bénéficient pourtant auprès des gouvernements (mais aussi auprès d'un certain auditoire⁶) ayant connu des déficits d'un soutien réel et, sans faille comme en témoignent ces politiques qui ont pour noms : déréglementation, privatisation et désengagement de l'État. Une telle réalité est contraire à la démocratie comme le confirme ces propos de LUPIA et MCCUBINS :

« Democracy is a method of government based upon the choices of the people. In all modern democracies, the people elect or appoint others to represent them. Legislative assemblies, executives, commissions, judges, and juries are empowered by the people to make collective decisions on their behalf. These delegations form the foundation of democracy. But there are dangers. As Dalh (1927 : 21) warns, the principal is that uniformed decision makers, by failing to delegate well, will transform democracy into a *tyranny of experts* : there are decisions, that require me to delegate authority to others ... but if I delegate, may I not, in practice, end up with a kind of aristocracy of experts, or false experts ? » (1998, p. 3)

Devant ou face à cette appropriation du pouvoir de décision par une élite ni élue et encore moins désignée, face également au conspulatisme des représentants et représentantes du peuple, il n'est pas exagéré de conclure que la *démocratie* telle que pensée ou voulue par la logique et la dynamique de l'économie-monde tend vers une logique totalitaire, dans la mesure où les décisions qui affectent les États nationaux sont prises par des individus et des institutions, qui n'en ont ni le

⁶ Les partisans du post-national sont une composante de cet auditoire.

mandat et encore moins la légitimité. Ce totalitarisme virtuel est grandement illustré par le caractère *sacré* de cette économie monde, qui réfuse toute interrogation quant à sa finalité ultime, si l'on s'en tient au discours de ses tenants (nous y reviendrons). Les hommes politiques - fait d'ailleurs remarquer Jacques LUZI - qui invoquent le « trop d'État » ou le caractère inéluctable de la mondialisation, ne recherchent qu'une légitimation à ce désengagement programmé, que l'emballlement du capitalisme mondialisé rendra tôt ou tard introuvable. S'ouvrira alors - conclut-il - le temps du totalitarisme à visage ouvert (Jacques Luzi, pp.10-11).

Ce totalitarisme virtuel est en plus grandement favorisée par le discours néo-libéral qui veut et, qui est parvenu à faire de l'État un spectateur pour ce qui est des interactions entre l'économie et le social. Ce totalitarisme virtuel, à travers le règne d'une certaine élite, s'apparente à bien des égards à ce pouvoir tutélaire oppressant dont parlait TOCQUEVILLE. Ainsi faisait-il remarquer :

« Je pense que l'espèce d'oppression dont les peuples démocratiques sont menacés ne ressemblera à rien de ce qui l'a précédé dans le monde ; nos contemporains ne sauraient en trouver l'image dans leur souvenir. Je cherche en vain en moi-même une expression qui reproduise exactement l'idée que je m'en forme et la renferme ; les anciens mots de despotisme et de tyrannie ne conviennent point. La chose est nouvelle, il faut donc tâcher de la définir, puisque je ne peux pas la nommer. Je veux imaginer sous quels traits nouveaux le despotisme pourrait se produire dans le monde : je vois une foule innombrable d'hommes semblables et égaux qui tournent sans repos sur eux-mêmes pour se procurer de petits et vulgaires plaisirs, dont ils emplissent leur âme. Chacun d'eux retiré à l'écart, est comme étranger à la destinée de tous les autres : ses enfants et ses amis particuliers forment pour lui toute l'espèce humaine ; quant au demeurant de ses concitoyens, il est à côté d'eux, mais il ne les voit pas ; il les touche et ne les sent point ; il n'existe qu'en lui même et pour lui seul, et, s'il lui reste encore une famille, on peut dire du moins qu'il n'a plus de patrie. Au dessus de ceux-là s'élève un pouvoir immense et tutélaire, qui se charge seul d'assurer leur jouissance et de veiller sur leur sort. Il est absolu, détaillé, régulier, prévoyant et doux. » (1961, 2, pp. 433-434)

Ainsi, les *experts* dont les décisions sont accueillies par les gouvernements des États sans la possibilité de les invalider, disposent d'un pouvoir quasi absolu. Leurs décisions qui conditionnent et orientent la politique générale de bien des États, les confèrent du même coup des priorités qui ne sont ni celles du peuple et encore moins celles des élus. Décidant à la place du peuple et de ses légitimes représentants, il n'est pas exagéré de conclure que les experts (économistes surtout) sont au peuple ce que les colons étaient pour les populations colonisées. Ainsi, ces *experts* (partisans et adeptes du néolibéralisme) en assignant à l'État un rôle contraire à celui qui l'a présidé, voire justifié sa raison d'être en considérant surtout le contrat social de ROUSSEAU, nient et dénie tout fondement, toute authenticité et par conséquent toute légitimité. Disciples inconditionnels du marché, ils n'ont de préoccupation que pour son succès.

Cherchant des solutions à des faits ou choses, ils choisissent délibérément de ne pas interroger le fondement, par peur de compromettre la finalité de leur objectif. Malgré des formulations aussi brillantes qu'illusoires - fait d'ailleurs remarquer André VACHET - les néolibéraux ne proposent d'autres alternatives qu'un retour aux origines, hors de toute histoire et de toute sociologie (1988, p. 13). Toutefois, l'application des principes de l'économie-monde à des sphères qui jadis étaient sous la gestion totalitaire, ajouté à l'adhésion de ces dites sphères à des principes démocratiques tels que la possibilité pour les populations de choisir librement les personnes habilitées à agir en leur nom, l'organisation d'élections libres et transparentes, la liberté de presse, d'opinion et d'association, le multipartisme, etc, nous a amené à parler d'un triomphe de la démocratie.

Ce triomphe - rappelons le bien - est celui du libéralisme économique et des principes démocratiques, mais non celui de la démocratie elle-même, en ce sens qu'il est proclamé dans un contexte où le politique est subordonné, voire conditionné par l'économie. Cela pour dire que la démocratie qui est triomphante, que l'on ne s'y trompe pas, est plutôt celle du marché d'une part, et de l'individu d'autre part et non la démocratie du citoyen (nous y reviendrons).

1-2. L'EXTENSION DE L'IDÉE DÉMOCRATIQUE

L'extension de l'idée démocratique est consécutive à la chute de l'ex-empire soviétique. Dit autrement, cette extension ou cette généralisation trouve son origine avec la capitulation du régime soviétique qui - faut-il le rappeler - fut et s'est voulu l'opposé du libéralisme sous et dans toutes ses formes. Au libéralisme donc comme idéologie pour qui l'individu prime sur la communauté, s'oppose et s'est opposé le communisme qui met l'accent sur la société, c'est à dire la communauté des individus. Cette dite opposition allait engendrer une rupture totale quant à la manière de gérer la société, et c'est en fait la fin de cette rupture (pour ce qui a trait à la gestion du social) qui explique et justifie à bien des égards cette possibilité de l'universalisation des principes démocratiques.

Cette dite universalisation - est-il besoin de le préciser - doit s'entendre comme cette possibilité de voir le monde, c'est à dire l'Humanité (dans sa quasi totalité) s'inscrire dans cet apprentissage de la liberté via d'abord le droit pour les populations de choisir librement leurs représentant(e)s via élections libres et transparentes, la liberté d'opinion, de presse et d'association. Cet apprentissage de la liberté doit aussi s'entendre par la suppression du parti unique au profit du multipartisme et de l'alternance.

Autrement dit, il s'agit de donner au peuple, c'est à dire à la *communauté des individus* pour reprendre cette expression chère aux communistes, la possibilité de prendre part (par l'entremise du vote et de la protestation ou revendication) à la gestion de la chose publique. En d'autres termes, il s'agit de donner aux peuples non seulement la possibilité de s'exprimer librement pour ce qui est du choix des dirigeants, mais de faire de cette possibilité un droit qui se doit d'être définitif (nous y reviendrons).

Cette participation des individus - précisons le - doit conditionner l'agenda politique, de manière à ce que les préoccupations des citoyennes et citoyens soient celles de leurs représentants, élus ou désignés. Analysé sommairement, il s'agit de donner aux peuples que toute gestion totalitaire a privé de cette simple possibilité, l'occasion dorénavant de s'initier à ce premier apprentissage de la liberté via le choix de leurs propres mandataires. Sous cet angle, il est légitime de soutenir que cette généralisation ou cette extension des principes démocratiques s'est fixée comme seul objectif de redonner, voire de restituer à la fois à l'individu et au collectif, ce *droit*⁷ qui est antérieur au droit sous sa forme actuelle.

En redonnant donc à l'individu d'abord puis à la société ensuite la possibilité de s'auto-gouverner, l'universalisation des principes démocratiques apparaît comme cette reconquête de la liberté que la pratique totalitaire a fait disparaître. En exhortant ainsi les populations à cet apprentissage de la liberté par le choix d'abord de leurs propres dirigeants, l'universalisation des principes démocratiques, par l'effet de son extension ou de sa généralisation, ambitionne de

⁷ L'instauration du Léviathan, c'est à dire de la République de Hobbes, tout comme le pacte social de Rousseau a été l'œuvre des individus. Cet acte qui confère à l'institution une légitimité pleine et entière, rappelle et confirme que le fait d'octroyer aux individus la possibilité de mettre sur pied les institutions habilitées à les régir n'est pas en soi nouvelle.

redonner au sujet démocratique (individu ou collectivité) l'opportunité de déterminer ce *bien*⁸ qui est la finalité de tout régime, ou de tout courant de pensée. Ce *bien* que la pratique démocratique ne pense réalisable que par cette opportunité donnée au corps social de choisir librement les personnes habilitées à prendre des décisions en leur nom, est toutefois déterminé par les valeurs, moeurs, et traditions des populations (nous y reviendrons).

Contrairement donc aux autres courants de pensée (communisme, socialisme, ou conservatisme) qui peuvent se substituer à l'individu pour déterminer le chemin à emprunter pour l'obtention de ce *bien*, la démocratie en faisant de l'individu le responsable principal quant à la formulation de ce *bien*, le reconnaît explicitement comme un être de raison doté d'une certaine capacité, c'est à dire prompte et apte à différencier le bien du mal, le mauvais du pire, le juste du faux, la vérité du mensonge, mais aussi d'agir après avoir différencié les programmes politiques par exemple. Invitant donc l'individu à être responsable en l'obligeant de recourir à sa raison pour choisir par exemple les personnes habilitées à l'épauler dans l'obtention de son *bien*, la généralisation de l'idée démocratique, par l'entremise de ce *droit* fondé sur un principe de liberté, considère que l'individu n'est pas seulement et simplement préoccupé et obnubilé par le matériel.

L'individu est certes un être de désir, mais son désir d'être reconnu, voire entendu précède (nous le pensons) son penchant pour l'hédonisme. C'est d'ailleurs au nom de ce désir d'être reconnu, qu'il faut situer par exemple la révolution de 1789, les luttes indépendantistes, le

⁸ Nous tenons pour vérité que toutes les idéologies visent en finalité le *bien* à la fois de l'individu et de la collectivité. C'est d'ailleurs dans la poursuite de ce *bien* qu'elles divergent. Dit autrement, c'est dans la quête de la réalisation de ce *bien* que le libéralisme par exemple s'oppose (et radicalement) au communisme, et au socialisme. Mais la formulation de ce *bien* - notons le bien - ne peut pas faire abstraction dans un régime démocratique, du vécu voire du passé, en somme de l'histoire des individus qu'il entend servir. De même, la formulation de ce *bien*, en démocratie ne peut être uniquement fondé en considération du passé. C'est en fait dans cette apparente contradiction que réside le succès de la démocratie. Rappelons également que le vécu de n'importe quelle communauté humaine est tributaire d'un lieu, c'est à dire d'un espace, autrement dit d'un territoire.

mouvement féministe, le mouvement de la négritude, etc. Et FUFUYAMA, à la suite de Hegel, de faire observer :

« Les êtres humains, tout comme les animaux, ont des besoins et des désirs naturels pour des objets placés en dehors d'eux-mêmes : nourriture, boisson, abri, et par dessus tout préservation de leur propre corps. L'homme diffère toutefois fondamentalement des animaux parce qu'il désire en outre le *désir* des autres hommes, c'est à dire qu'il veut être *reconnu*. En particulier, il entend être reconnu comme être humain, c'est à dire un être doué d'un certain mérite ou d'une certaine dignité. Cette dignité est liée au premier chef à sa volonté de risquer éventuellement sa vie dans une lutte pour le seul prestige. Seul l'homme est en effet capable de dépasser ses instincts purement animaux - dont principalement l'instinct de conservation - pour poursuivre des principes et des buts plus élevés et abstraits. » (Fukuyama, 1992, p. 16)

Avec donc l'extension ou la généralisation de l'idée démocratique, les peuples longtemps opprimés retrouvent enfin la possibilité non seulement d'être entendu quant à leurs aspirations, mais reconnus. Cette reconnaissance passe d'abord par l'acceptation de leurs moeurs, coutumes et traditions, en somme de leur *vécu* ou histoire. Cette possibilité - important est de le souligner - ne s'est pas limitée uniquement aux peuples qui étaient sous la tutelle soviétique. Saisie en effet, voire comprise par certains gouvernements comme étant une incontournableité, cette dite possibilité fut par contre imposée à d'autres au nom de la fin de la bipolarité Est/Ouest (nous y reviendrons).

Autrement dit, cette démocratisation, en se fondant sur la fin de la guerre froide, fera également appel à un principe qui demeure tant dans sa forme que dans son fond, le garant de toute démocratie, à savoir le droit. Cela pour dire que ce droit à la liberté pour reprendre l'expression d'André VACHET, et dont l'effectivité ne peut être laissée uniquement et simplement au bon vouloir du *prince*, a rendu impératif son institutionnalisation qui n'est certes

pas la garante de son succès, mais plutôt de la possibilité de son application. Que l'ex Union Soviétique et ses alliées renoncent donc à la pratique totalitaire pour le choix d'un modèle de gestion dont l'individu d'abord, puis la communauté ensuite seront au centre, sont illustratifs de cette extension des principes démocratiques.

Cette dite extension va également trouver dans l'universalisation du droit, un allié de taille, surtout après la fin de la bipolarité Est/Ouest. En effet, le nouvel ordre mondial (sous le leadership américain), en parlant de droit vise surtout à mettre fin à toute forme d'arbitraire, pour donner au sujet démocratique (individu ou collectivité) la possibilité de s'auto-gouverner. In the view of former President Bush - fait remarquer Kenneth N WALTZ - the post soviet world is one in which the United State, working through a revitalised United Nations, should promote justice and well-being in the world and maintain peace by supporting collective security (1993, p. 188). Par ailleurs, la substitution du *droit de non ingérence* par le *droit d'ingérence* pour le triomphe du droit (garante entre autres de l'idée démocratique) a rendu non seulement nécessaire mais incontournable l'idée de démocratisation.

Par ce souci de la communauté internationale de combattre l'arbitraire au profit d'un ordre social instauré par la seule volonté des individus, la démocratie peut et est en droit de se penser universalisable. Ce dit principe dans son double objectif de faire régner le droit d'abord et de redonner ensuite aux peuples (victimes) la possibilité de s'inscrire dans cet apprentissage de la liberté, traduit (nous semble-t-il) de façon éloquent cette extension de l'idée démocratique, mais aussi et surtout sa prétention de se penser universalisable. Toutefois, cette dite extension des principes démocratiques ne doit pas nous conduire à parler d'un triomphe de la démocratie, et cela d'autant plus que l'adhésion de ces pays aux dits principes se fait dans un contexte où les

décideurs ne sont plus les légitimes représentants des populations. Ce que rejette Francis FUKUYAMA lorsqu'il fait remarquer ce qui suit :

« Pour déterminer quels sont les pays démocratiques, nous utiliserons une définition strictement formelle de la démocratie : un pays sera dit *démocratique* s'il accorde au peuple le droit de choisir son propre gouvernement par le moyen d'élections périodiques, multipartites et à bulletin secret, sur la base du suffrage universel et égalitaire. Il est vrai que la démocratie formelle seule ne garantit pas toujours une participation et des droits égaux. Les procédures démocratiques peuvent être manipulées par les élites et ne reflètent pas toujours avec exactitude la volonté ou les véritables intérêts du peuple. Pourtant, si l'on s'écarte tant soit peu d'une définition formelle, on ouvre la possibilité d'abus infinis du principe démocratique. Dans notre siècle, les plus grands ennemis de la démocratie ont justement attaqué la démocratie formelle au nom de la démocratie substantielle » (Fukuyama, 1992, pp. 68-69)⁹

Si donc les principes démocratiques permettent aux populations de choisir librement les personnes habilitées à prendre des décisions en leur nom, nous estimons que ce principe est de nos jours dépourvu de sens à l'heure de la gestion néolibérale. Cette gestion qui régit désormais les cadres nationaux, est commandée par une logique purement et strictement économique, qui enlève à la fois aux populations et à leurs mandataires tout pouvoir de décision, autre que leur contraignante adhésion. Nous estimons par conséquent que malgré cette extension de l'idée démocratique, il nous apparaît non seulement prématuré, mais contradictoire de parler d'un triomphe, même présumé de la démocratie.

⁹ Nous partageons entièrement la définition que Francis Fukuyama attribue à la démocratie formelle. On s'étonne par contre qu'il ne fasse pas la différence entre le principe démocratique qui permet d'asseoir la voie que doit prendre le projet démocratique, et le dit projet dont le succès repose des critères tel que la participation et la prise en considération des aspirations du corps social. Dit autrement, nous voulons dire que les principes démocratiques, c'est à dire la démocratie formelle a pour finalité d'asseoir le projet démocratique. Ce projet qui est avant tout celui de la communauté des individus, ne peut et quelque soit le ou les motifs, faire abstraction de la volonté des individus. Cela pour dire que la démocratie substantielle, que récuse Fukuyama, n'est en fait que cette démocratie issue de la volonté (réelle) des individus.

En effet, alors que l'existence même des principes démocratiques ne sont pas garantes de la démocratie réelle, c'est à dire substantielle (nous y reviendrons), nous soutenons qu'il est même contradictoire de parler du triomphe de la démocratie dans un contexte où ni le peuple et encore moins ses mandataires, n'ont le pouvoir de se donner des politiques nationales, parce que conditionnés par une logique marchande. Samuel BOWLES et Herbert GINTIS abondent dans ce sens lorsqu'ils disent que :

« Nous soutenons l'idée qu'aucune société capitaliste ne peut être raisonnablement qualifiée de démocratique, au sens strict où une démocratie garantit les libertés individuelles et tient pour responsables, devant la société, ceux qui exercent le pouvoir. » (Bowles & Gintis, 1998, p. 21)

Cette extension ou cette généralisation de l'idée démocratique, parce qu'elle se fait dans un contexte où les *décideurs* ne sont ni le peuple et encore moins ses élus, nous fait dire qu'elle est fragilisée et, même battue en brèche dans la mesure où la communauté des individus doit choisir par rapport à des normes imposées et régies par l'économie-monde. Concrètement, cela revient à dire que la liberté qui est ainsi donnée à l'individu devient une liberté purement négative, au détriment de celle positive par et avec laquelle le sujet démocratique (individu ou collectivité) s'implique, c'est à dire donne son avis, manifeste ses propres choix et exprime ses préférences. Cela pour dire que cette extension ou généralisation de l'idée démocratique s'apparente à cette démocratie formelle, que nous assimilons à cet ensemble de droit et de principes que doit se donner le projet démocratique.

Si donc, la démocratie formelle apparaît comme cette possibilité soutenue par ce droit offert à la communauté des individus de faire des choix, de manifester des préférences, de

formuler et de s'attendre à des attentes, nous soutenons que cette dite possibilité est non seulement dépourvue de sens, mais sérieusement compromise par les exigences de la mondialisation de l'économie et des marchés. Le libre choix des gouvernants par les gouvernés - fait d'ailleurs remarquer TOURAINE - serait vide de sens si ceux-ci n'étaient pas capables d'exprimer des demandes, des réactions ou des protestations formées dans la *société civile* (1994, p. 79).

Dit autrement, la démocratie formelle doit conditionner et orienter l'agenda politique mais, parce que ce dernier est de nos jours conditionné uniquement par des impératifs d'ordre économique, nous soutenons que la démocratie est dépouillée de sa substance. En d'autres termes, nous voulons dire que ce n'est seulement pas dans la réalisation des aspirations des populations que réside la démocratie, mais également dans leur prise en considération par les élus, dont le mandat - rappelons le - est de servir le corps social.

Face donc à cette réalité du marché qui impose des ajustements pour le seul triomphe de l'économie-monde, il n'est pas exagéré de conclure que la démocratie est menacée dans l'un de ses principaux objectifs à savoir d'être un cadre de liberté et pour la liberté. Si en effet, la liberté en démocratie doit s'entendre comme cette possibilité donnée à l'individu et à la collectivité d'être maître de leur volonté, il y a lieu de reconnaître que cette volonté est sérieusement compromise par la logique de l'économie-monde. À la limite, on pourrait même dire que la dynamique de cette économie, dans son ultime finalité de faire valoir et prévaloir les seules lois du marché, ambitionne de supprimer la démocratie telle que nous l'avons historiquement connu, en l'occurrence durant les révolutions française et américaine.

Cette démocratie - est-il besoin de le rappeler - s'est voulue celle de la volonté nationale populaire, c'est à dire celle du peuple désireux et déterminé à s'auto-gouverner par son refus de se soumettre à toute forme d'arbitraire ou d'oppression. Elle est donc cette démocratie fondée sur la liberté des individus et reposant sur le principe de la souveraineté nationale populaire ¹⁰. Et Norberto BOBBIO de faire remarquer :

« Democracy denotes one of many possible modes of government, namely that in which power is not vested in a single individual or in a hand of few, but lies with everybody, or rather with the majority. Democracy is thus differentiated from autocratic forms such as monarchy and oligarchy ... the constitutional mechanisms which characterize the rights-based state are intended to defend individual against abuse of power. They are, in others words, guarantees of liberty, taking liberty in the sense of what is known as a negative liberty - as a sphères of action within which the individual is neither constrained, by whoever holds the power of coercion, to do anything he does not wish to do, nor prevented from doing what he does not wish to do. » (Bobbio, 1990, p. 15)

La démocratie (nous le pensons) est donc avant tout action. Autrement dit, la liberté (au sens positif du terme) en un certain sens, en constitue le principe prépondérant. Par rapport à la politique, cette liberté signifie la capacité pour l'individu de pouvoir prendre part à la formulation de toute politique, mieux à la manière dont ce politique entend gérer la société. De façon plus concrète, cette liberté doit s'entendre comme cette capacité de pouvoir agir sur le politique de manière à le conduire à prendre en considération les aspirations qui expliquent et justifient toute action de l'individu ou de la collectivité. La démocratie est donc un régime de liberté et pour la

¹⁰ Elle est la loi des lois avait fait remarquer Tocqueville. Elle confère en fait à la démocratie toute son originalité, voire son authenticité en ce sens qu'elle donne au peuple l'opportunité de décider. C'est en elle et par elle que prend sens le concept de légitimité qui n'est en fait que le reflet de la volonté nationale populaire. La souveraineté nationale populaire (nous le pensons) apparaît comme le seul remède contre toutes formes d'arbitraire et d'oppression. Comme tel, elle est en son essence, un contre pouvoir pour le pouvoir.

liberté¹¹ dans la mesure où le sujet (individu ou collectivité) doit être entièrement maître de sa liberté, en autant qu'elle ne soit pas une entrave à la liberté d'autrui. Cette liberté se doit d'être réelle, c'est à dire capable de transformer l'ordre social existant selon la volonté des gouvernés.

Et Georges BURDEAU de faire remarquer :

« Il n'y a de démocratie authentique que lorsque le peuple, support de la puissance politique, est mis à l'exercer directement, du moins d'en contrôler l'exercice. » (Burdeau, 1966, p. 2)

Si donc la démocratie est par essence un cadre de liberté, il y a lieu de reconnaître que cette dite liberté est de plus en plus remise en cause par l'économie-monde, du moins par sa logique et le dynamisme de son processus¹². Autrement dit, la liberté comme possibilité pour les gouvernants et les gouvernés de se donner des choix, est sérieusement remise en cause, voire compromise par ce que l'on désigne tantôt par globalisation ou mondialisation. Cette réalité - important est de le mentionner - en plus du fait d'être un obstacle et même un danger pour le processus démocratique, semble au nom de sa logique et de sa dynamique marchande, rejeter la démocratie telle qu'elle est apparue sous la modernité¹³, c'est à dire ancrée et déterminée dans un

¹¹ Nous entendons par ce régime de liberté le sens que lui attribue Platon, ainsi que le rappelle Gilles Labelle dans son article intitulé La démocratie à la fin du 20^e siècle : Triomphante mais inquiète. Ainsi, pour Platon fera remarquer Gilles Labelle, la démocratie est le régime en quelque sorte de toutes les couleurs : on y est libre de faire de l'exercice un jour, de paresser le lendemain, de s'y soucier de son corps ou de son âme, etc. la liberté est l'*arkhé* ou le «principe», c'est à dire à la fois ce qui se trouve au commencement et au fondement de la démocratie (1997, pp. 79-80).

¹² Nous attirons l'attention du lecteur que nous avons démontré dans la première partie en quoi et comment la mondialisation de l'économie et des marchés constituait une menace sérieuse pour la liberté à la fois des autorités et des individus. Au risque de nous répéter, nous vous prions de vous rapporter aux pages 13-14-15-16 où nous estimons avoir suffisamment développé sur cette perte de liberté et de ses conséquences sur la démocratie et sur son processus.

¹³ En parlant de la démocratie sous la modernité, notre intention est de mettre en exergue que sa compréhension tout comme son acceptation reposaient sur des faits tels que le lieu (territoire), la souveraineté nationale populaire, l'autonomie à la fois des gouvernés et des gouvernants via leur pouvoir ou capacité de décision. Cette dite compréhension demeure à notre (humble) avis le véritable sens que doit revêtir la démocratie entendue comme régime de liberté et d'égalité.

espace, c'est à dire un lieu tributaire - forcément - d'une histoire (nous y reviendrons). Et Gilles

LABELLE de faire remarquer :

« ... dans la mesure où la démocratie, peu importe le sens qu'on lui prête, suppose des citoyens, ceux-ci ne détiennent cette qualité que parce qu'ils sont d'un certain *lieu*, la *cité* - prise ici au sens large, c'est à dire comme espace politiquement structuré. Or cet ancrage pour ainsi dire spatial de la politique et de la démocratie devient, comme le soulignent de plus en plus d'auteurs, pour le moins problématique à l'ère de la mondialisation (ou de la globalisation) – c'est à dire à l'ère où non seulement les *faits sociaux* ont tendance à *s'internationaliser*, mais également où les acteurs sociaux sont portés à s'inscrire dans une pluralité d'espaces indépendants de l'espace civique. » (1997, p. 82)

Cela pour dire que même si l'on est en droit de parler d'un triomphe de la démocratie libérale en se fondant sur le succès et la quasi généralisation des principes de l'économie marchande d'une part, renforcée par celle de l'idée démocratique d'autre part, on ne saurait par contre nier le fait que ce triomphe qui est entre autres celui du marché, a engendré une remise en cause profonde du cadre dans lequel la démocratie s'est structurée, voire développée. Ce cadre - est-il nécessaire de le rappeler - fut l'État-nation qui historiquement (pour parler comme Joseph Yvon THERIAULT) a été le témoin des luttes collectives (1997, p. 189), c'est à dire de tensions, donc de conflits qui constituent, et sans aucun doute, la réalité par laquelle la démocratie et toute démocratie se vivifie.

Déclarée triomphante donc à l'aube du 21^e siècle, la démocratie en plus du fait d'être inquiète (nous estimons quant à son avenir) comme le pense G. LABELLE, comporte actuellement une dimension inquiétante parce que conditionnée par une logique de marché qui en définitive, nie et ne vise qu'à nier les aspirations du corps social, c'est à dire de la volonté nationale populaire. La signification de la souveraineté nationale - fait d'ailleurs remarquer

Robert W. COX - est transformée par l'hyperlibéralisme de telle sorte que le rôle de l'État est conçu avant tout pour aider les forces du marché, rendant ainsi de plus en plus désuet son rôle de protecteur, voire de défenseur de la population (1994, p. 696).

Indifférents donc quant à son rôle social, et refusants de reconnaître que la dynamique de l'économie-monde n'est pas sans incidence négative sur la démocratie entendue comme régime de liberté dans son sens négatif comme positif, les partisans du post-national ont choisi de légitimer cette emprise de l'économie-monde sur le cadre national. Partants d'abord du principe que l'État-nation est avant tout un *construit*, c'est à dire œuvre et produit des hommes, ils estiment (c'est notre sentiment) que rien ne s'oppose à la mise sur pied d'un nouveau cadre, oubliant délibérément que ce *construit* a été facilité par des éléments qui ont pour noms : la langue, le territoire, la race, lesquels sont porteurs de traditions, autrement dit d'une histoire.

Les post nationalistes semblent également oublier que ce cadre fut non seulement celui de la pratique démocratique, mais aussi et surtout le lieu qui a servi de base à la compréhension de la démocratie. En effet, notre entendement, autrement dit notre perception du régime démocratique est tributaire également de ce cadre, s'il demeure (encore) vrai que le pouvoir réside dans la volonté nationale en démocratie. Alors que les défenseurs de l'État-nation s'inquiètent de la nature et du processus démocratique dans un éventuel cadre post national, leurs adversaires parlent et pensent plutôt d'une avancée de la démocratie. C'est en fait dans le refus de cette idée, renforcée par leur attachement pour une démocratie dans laquelle se reconnaît le sujet (et nous en convenons) que réside leur opposition qui sera l'objet de notre deuxième partie.

2. L'OPPOSITION ENTRE LES POST NATIONALISTES ET LES TENANTS DE L'ÉTAT-NATION

Le succès de l'économie-monde du en grande partie à des politiques ou processus gouvernementaux qui ont pour noms : libéralisation - privatisation - déréglementation - désengagement - etc, a engendré une remise en cause de la capacité de gestion de l'État-nation. Convaincus en effet que les exigences de la mondialisation de l'économie et des marchés nécessitent une certaine adaptation que ne saurait remplir l'État-nation, certains post nationalistes, en l'occurrence J.M. FERRY et, D. HELD en ont appelé à son dépassement. Cet appel, selon certains adeptes de l'État-nation, en plus d'être une entrave au processus démocratique, pourrait déboucher sur la mise en place de ce pouvoir immense et tutélaire annoncé par TOCQUEVILLE (J. LUZI, 1996, p. 10-11). Ainsi, de Paul THIBAUD à Joseph Yvon THÉRIAULT (pour ne citer que ces auteurs là), nombreux sont ceux et celles qui estiment qu'un éventuel cadre post national ne serait que préjudiciable à la démocratie.

2-1. LES ADEPTES D'UN ÉTAT POST-NATIONAL

Ils ne sont pas forcément des monétaristes, farouches partisans - faut-il le rappeler - de la moindre intervention de l'État. Ils ne sont pas forcément non plus des adversaires de la théorie de Keynes, laquelle - rappelons le - accordait une place importante, voire considérable à l'intervention de l'État. Ils se définissent plutôt, du moins pourrait-on les définir comme les disciples du succès de l'économie de marché. En d'autres termes, leur adhésion ou leur conviction en l'économie-monde résulte de ce succès que certains auteurs nomment soit globalisation ou mondialisation.

Comme tels, ils se caractérisent (nous le pensons) par leur refus de critiquer cette économie-monde et ses conséquences négatives sur le cadre national dont les répercussions affectent la démocratie et son processus. À la place donc de leur refus de porter un jugement sur la prépondérance de l'économique sur le politique, les « post-nationalistes » ont choisi délibérément (c'est notre sentiment) de faire plutôt le constat issu de cette réalité. Dit autrement, ils ont accepté les conséquences engendrées par la logique de cette économie-monde sans s'interroger sur les préjudices qui pouvaient et en ont découlé. Comme tels, ils s'affirment comme les disciples de l'économie-monde.

En s'affirmant ainsi comme tels, ils en ont assumé aussi la légitimation. Et c'est d'ailleurs au nom de cette dite légitimation qu'ils faut situer leurs idées, mais aussi leur volonté de se passer de l'État-nation, qu'ils pensent et perçoivent comme désuet, voire inadapté pour répondre aux exigences de l'économie-monde. Par ce fait, la démocratie est appelée à se jouer sur une scène autre que l'État-nation, et comme tel est condamnée à se comprendre autrement (nous y reviendrons).

Face donc à cette mondialisation de l'économie et des marchés qu'ils perçoivent comme inévitable, certains « post nationalistes », conscients également que la dynamique de cette économie n'est pas sans incidence sur la démocratie comme gouvernement du peuple, par et pour le peuple, ont pensé qu'il est possible de concevoir la démocratie autrement. Autrement dit, au nom de cette économie-monde qui impose et commande des politiques ni discutées, et encore moins débattues au niveau de l'espace public national, les « post nationalistes » estiment qu'il est possible de penser, et de parler de démocratie dans un cadre autre que l'État-nation.

Considérant la démocratie comme dynamique et non statique (nous en convenons), les post nationalistes pensent qu'il serait tout à fait démocratique de penser à une autre forme de démocratie qui serait en adéquation avec les exigences¹⁴ de l'économie-monde. Cette mondialisation - fait d'ailleurs remarquer Ricardo PETRELLA - appelle, en tout cas, et de façon urgente, de nouvelles formes de régulation politique, car, si l'on souhaite conserver un minimum de signification aux formes de la démocratie représentative, le gouvernement de la technologie et de l'économie ne peut être laissé aux mains d'acteurs uniquement porteurs d'intérêts particuliers (1989, p. 4). C'est donc dans la quête de cette nouvelle forme de régulation politique qu'il faut situer les arguments des « post nationalistes » lorsqu'ils évoquent par exemple que la nation est avant tout un *construit*. Œuvre des individus et non de la nature, rien ne s'oppose selon certains d'entre eux à son dépassement.

Autrement dit, si l'instauration de la nation comme lieu regroupant des individus s'expliquait et se justifiait par les nécessités ou circonstances (impératives) de l'époque, la dynamique de l'économie, c'est à dire la logique de son processus oblige - toujours selon certains partisans du post national - la mise sur pied d'un cadre autre que l'État-nation comme en témoigne ces propos de Jean-Marie GUÉHENNO :

« Mais qu'est-ce qu'une nation ? Issus du moule européen, nous nous sommes habitués à considérer la nation comme une forme politique qui va de soi, une sorte d'aboutissement naturel de toutes les sociétés. Il est temps de prendre conscience que l'idée de nation que l'Europe a donné au

¹⁴ Notre choix du mot « exigence » n'est pas neutre, car il nous était possible de parler de « réalité(s) ». Cela pour dire que cette nouvelle forme de penser la démocratie que nous propose les adeptes du post-national, s'inscrit dans leur entreprise de légitimer une pratique économique qu'ils pensent incontournable, voire inévitable. Autrement dit, la démocratie que nous propose les « post nationalistes » prend pour acquis que la manière dont fonctionne la mondialisation de l'économie est bonne, et par conséquent ne doit pas être remise en question. Ce qui est contraire à la démocratie comme régime ou la parole est donnée et non confisquée (Lefort, 19 , p.) Aussi, si la réalité renvoie à un fait ou des faits que l'on ne pourrait nier, le mot « exigence » fait penser à une ou des contraintes dont il serait difficile de se soustraire.

monde n'est peut être qu'une forme politique éphémère, une exception européenne, précaire transition entre l'âge des rois et l'âge *néo-impérial* » (1993, p. 19)

Si donc l'idée de se passer de l'État-nation repose entre autres sur le fait qu'il ne relève pas de la nature mais plutôt de la volonté des individus, il s'avère par contre nécessaire de reconnaître que des arguments autres que celui évoqué, donnent plus de sens et de portée aux thèses « post nationalistes ». Si en effet, l'État-nation parce que construit, repose sur un lieu, c'est à dire un territoire, il est important de reconnaître que ce lieu dont il réclamait l'exclusivité entière et totale a perdu de son impact avec la mondialisation de l'économie et des marchés. L'évidence territoriale - fait d'ailleurs remarquer J-M GUÉHENNO - dans les pays où l'histoire a pu l'imposer, est aujourd'hui remise en cause par un ensemble de phénomènes économiques. Le fondement territorial de la modernité politique - ajoute-t-il - telle que nous l'avons pensée depuis des siècles, est aujourd'hui attaqué par les formes nouvelles de la modernité économique (1993, p.23)

En ébranlant donc le cadre national, il n'est pas faux de penser que l'économie-monde, sous prétexte de redonner aux économies nationales leur vitalité (ce qui reste à vérifier), ambitionne de fragiliser la démocratie. En effet, s'il est (encore) vrai que la volonté nationale populaire est la loi des lois pour parler comme TOCQUEVILLE (1961, p. 107), il s'avère nécessaire de constater que le concept de souveraineté nationale populaire est complètement dépouillé à la fois de son sens et de sa substance dans la dynamique de l'économie-monde. En plus de la perte d'autonomie à la fois des gouvernants et des gouvernés à cause de l'emprise de la mondialisation de l'économie et des marchés, rendant caduque le dit concept, certains auteurs n'ont pas hésité (à notre grand étonnement) à le présenter comme un *construit*, c'est à dire

comme une création (théorique), et peut par conséquent être remplacé. Et Gilles BRETON de soutenir :

« l'analyse de l'impact de la globalisation sur la souveraineté de l'État-nation suppose, à notre avis, l'acceptation de deux arguments préalables. D'abord, prendre la souveraineté pour ce qu'elle n'est pas, c'est à dire un concept inventé dans des conjonctures politique et intellectuelle bien délimitées, plus précisément celles de l'Europe occidentale des 16^e et 17^e siècles. En ce sens, la souveraineté n'est pas de l'ordre de la nature, ni de l'éternel. Elle est tout simplement une perspective d'analyse et de discours sur le réel qui combine un certain modèle de l'organisation sociale et de l'espace avec une conception de l'autorité et du pouvoir qui prend forme à un moment clairement délimité de l'histoire. Si tel est le cas, l'on peut donc comme on le fait pour tout autre théorie ou discours se demander, s'ils nous sont encore d'une certaine utilité pour comprendre le monde politique actuel et donner toute sa signification aux changements qu'il subit présentement. » (Gilles Breton, 1993, p. 539)

Préférant parler de la désuétude de l'État-nation - qui faut-il le rappeler - a été, et est encore le cadre de la pratique démocratique, préférant également parler de la vulnérabilité de son territoire qui subit les assauts de l'économie-monde, convaincus entre autres que les critères qui ont servi à définir la démocratie comme le régime au service de la volonté nationale ne relèvent pas du définitif mais du circonstanciel, les « post nationalistes » et leurs sympathisants pensent que l'heure, mieux le moment est à l'adaptation, c'est à dire à l'ajustement tant sur le plan pratique que théorique.

Défendre donc à tout prix la mondialisation de l'économie, tel semble être le mandat des post nationalistes, qui invoquant simplement et uniquement la dynamique de l'économie-monde, ont choisi de minimiser ou d'ignorer les conséquences de cette dite dynamique sur le processus démocratique. Fervents adeptes de cet *économisme* dont parle Albert JACQUARD, leur obsession pour cet ajustement (par rapport à l'économie-monde) les a même amené à minimiser

l'écart grandissant entre gouvernants et gouvernés, c'est à dire entre représentants et représentés, et cela en dépit de cette crise quant à la représentation que traverse la démocratie. Même si aujourd'hui l'esprit démocratique requiert des gouvernants qu'ils minimisent cette séparation pour emprunter l'idée à Jean-François THUOT, cet « esprit » les exhorte à exclure, pour autant que c'est possible, le caractère unilatéral et autoritaire de la décision politique, pour la faire apparaître comme l'instantané des opinions et de la diversité des intérêts en cause (1998, p. 8).

Par ailleurs, devant l'inaptitude de l'État-nation à répondre adéquatement aux exigences de l'économie, parce que possédant des instruments d'intervention économique désuets et en porte à faux avec la réalité économique actuelle selon les mots de Gilles BRETON (1993, p. 542), certains post nationalistes en sont arrivés à proposer à penser la démocratie autrement, c'est à dire en dehors des cadres normatifs de l'État-nation. Ce cadre (l'espace-monde) - c'est leur conviction - qui ne serait pas une entrave à la démocratie et à son processus, serait également l'idéal pour cette économie-monde qui prône - rappelons le - la libre circulation des personnes, des services et des marchandises. Et Jean-Marc FERRY de faire remarquer :

« L'idée que l'Europe, c'est en somme *le marché plus les droits de l'homme* parle pour une Communauté non politique, réduite à la société civile. Mais, au-delà de la sphère des besoins et de leur satisfaction privée au sein d'une société civile à la Communauté, il y a aussi une façon pour la politique de poursuivre sa finalité éthique, mais *autrement* que par des dispositions gouvernementales destinées à établir les conditions de la circulation des marchandises, des personnes, des capitaux, élevant l'individu au statut de producteur/consommateur universel. L'État comme le marché lui-même peuvent sans doute être regardés comme des milieux qui ont contribué à la réalisation de formes importantes de la moralité dans le monde moderne. Mais la modernisation a différencié ces sphères comme des sous-systèmes autonomes par rapport au monde de la vie. Entre le spectre du grand État et la perspective du Grand Marché, il y a cependant place pour une sphère qui, sans être la sphère privée de la société civile *stricto sensu*, n'est pas non plus la sphère publique étatique,

bien qu'elle soit également publique au plein sens. C'est la sphère d'une opinion publique élargie, dénationalisée : *un espace public proprement européen.* » (1992, pp.141-142)

Penser la politique et le politique autrement, est donc devenu avec la dynamique de la mondialisation de l'économie et des marchés le discours des adeptes du post national. En termes plus clair, ils proposent de rompre avec l'idée que seul l'État-nation est donateur de sens¹⁵. À la suite donc de J.M FERRY, cela signifie concrètement qu'il est possible non seulement de parler, mais de concevoir la démocratie dans un cadre déconnecté des réalités nationales. Autrement dit, les post nationalistes proposent une démocratie en rupture profonde pour ne pas dire totale avec les moeurs, traditions et culture du peuple, ce peuple qu'entend servir le projet démocratique¹⁶ dans le sens historique du terme.

Une telle façon de percevoir ou de concevoir la démocratie - important est le faire remarquer - s'inscrit profondément en porte à faux avec la réalité et la pratique démocratiques qui ont trouvé, et qui trouvent auprès du peuple, et de n'importe quel peuple un fidèle et inconditionnel allié. En effet, si la révolution française de 1789 est née du refus de subir l'arbitraire, important est de savoir que ce refus fut celui du peuple non dans sa totalité, mais dans sa plus grande majorité.

¹⁵ C'est à ce niveau qu'il faut situer l'opposition entre FERRY et THIBAUD à propos du projet européen. Paul THIBAUD - fera d'ailleurs remarquer Jean Marc FERRY - est trop réfractaire à l'idée d'une identité politique prenant sa référence au delà des États nationaux pour assumer vraiment les implications « post nationales » d'une telle solution si tentante soit-elle (p. 137)

¹⁶ Tout en étant d'accord avec l'idée que la démocratie se veut dynamique et non statique, et que comme telle permet par ce seul principe au genre humain la possibilité de se faire et de se donner des projets, nous pensons (à notre humble avis) qu'il s'avère utile de différencier le principe démocratique du projet démocratique dont la finalité est de servir avant tout l'individu, qui faut-il le rappeler est tributaire d'un lieu, c'est à dire d'un espace porteur de certaines valeurs et traditions dont la négation équivaut au refus de le reconnaître comme membre d'une certaine communauté. Si donc le principe démocratique permet la création d'une *communauté d'individus*, il y a lieu de noter que ce principe ne peut se fonder uniquement sur la raison. Autrement dit, la démocratie doit conjuguer forcément avec des éléments qui relèvent du subjectif, c'est à dire d'ordre affectif et émotionnel pour asseoir les aspirations (projets) démocratiques de n'importe quelle communauté.

Mais puisque l'économie-monde apparaît pour ses tenants comme une incontournableité, et oblige par ce seul fait des ajustements tant sur le plan pratique que théorique, il est juste et normal pour les adeptes du post national de remettre même en question les concepts ou mots qui ont servi à penser que le pouvoir en démocratie, réside dans la volonté nationale populaire. Il y a une possibilité dans la pensée libérale de reléguer tellement le concept de souveraineté du peuple qu'on finit par abandonner l'idée démocratique au profit simplement du libre-échange (Luc Ferry, 1992, p. 113).

Alors que Gilles Breton pense que la notion de *souveraineté nationale* n'est pas de l'ordre de l'éternel, c'est à dire du définitif ajouté au propos de Jean-Marc FERRY qui nous exhorte à trouver un sens au politique et à la politique dans un cadre autre que celui de l'État-nation, nous amène à croire que l'économie-monde est non seulement incontournable mais indispensable. Le marché s'imposant comme la nouvelle modernité à l'aube du 21^e siècle, oblige et commande à la démocratie de s'ajuster. Ne serait-ce pas plus juste, et peut être même plus pertinent au contraire que l'on s'interroge sur sa finalité ? Et Dominique LEYDET de faire remarquer :

« Pour ceux qui acceptent comme prémisse de départ le caractère irréversible des processus de mondialisation, penser la possibilité de leur démocratisation devient une tâche essentielle, le concept de *société civile globale* se veut une tentative de réponse à ce problème. Il apparaît assez régulièrement sous la plume de ceux qui écrivent aujourd'hui sur les phénomènes de globalisation, lorsqu'il s'agit de penser tant la démocratisation du système de gestion publique mondiale que le développement de contreponds à la logique strictement économiste et instrumentale qui gouverne les processus de mondialisation des marchés. Ainsi, selon Laura MacDonald : the concept of global civil society is an important innovation because it opens up theoretical space for addressing the democratic deficit within the current world order. » (1998, p. 2)

Pensant donc le marché comme une *heureuse fatalité*, c'est à dire comme un phénomène inévitable, voire incontournable, les « post nationalistes » n'ont pas hésité, au nom de leur entreprise de légitimation, de nous demander à penser la démocratie autrement, c'est à dire différemment de la façon dont nous l'avons comprise, durant et après la révolution française de 1789 par exemple. Cette nouvelle façon de penser et de concevoir la démocratie doit passer selon D. HELD (1993) par la création à l'échelle mondiale d'instances politiques représentatives de la société civile mondiale, en cette période même où les gouvernés ne se sentent plus représentés.

Cette démocratie que nous proposent les « post nationalistes », en exhortant les citoyens à renoncer à leur milieu d'origine, c'est à dire à leur propre identité, ambitionne implicitement d'en faire des non nationaux, c'est à dire sans attache à aucun milieu. Ce qu'il nous propose en définitive, c'est d'être selon les mots de J.Y THÉRIAULT des individus et non des citoyens. Ce déplacement de l'action vers le haut - s'empresse-t-il de faire remarquer - vers une « scène » qui serait l'espace-monde, notons le bien, n'est pas un simple déplacement de lieu (de l'espace national à l'espace-monde), il fait effectivement appel à un acteur sans scène car il tend à mobiliser des consciences individuelles décrochées de contextes sociaux particuliers (1997, p. 189). Mais la question qu'il faut se poser est de savoir si la démocratie, entendue comme le régime ou la parole est donnée et non confisquée peut fonctionner dans un cadre en rupture avec les réalités nationales¹⁷ ?

Concrètement, cela revient à se demander si projet démocratique peut et doit faire abstraction des valeurs et moeurs des réalités nationales ? Autrement dit, comment penser et

¹⁷ On trouve la même préoccupation chez Dominique Leydet dans son article intitulé Mondialisation et démocratie : la notion de société civile globale. Récusant totalement cette idée de société civile globale comme solution au déficit démocratique, elle s'interroge sur le sens que doit et devrait avoir la démocratie dans une telle éventualité.

gérer une démocratie éloignée des citoyens ? Aussi, la démocratie doit-elle renier le passé d'un peuple si l'on considère que ce passé constitue la mémoire collective qui est déterminante dans toute identité nationale, mais également dans toute finalité démocratique ? En dépit de la rigueur de certains de leur propos, comme par exemple la vulnérabilité du territoire national, renforcée par la soit disant impuissance des élus de la nation devant des politiques qui ne sont pas sans incidence négative sur la démocratie et son processus, doit-on penser à se passer de l'État-nation à cause uniquement et simplement du succès de cette économie-monde ?

C'est en fait dans l'ensemble des ces interrogations qu'il faudrait situer la préoccupation des défenseurs de l'État national. Cette désuétude du cadre national, dont font mention les post nationalistes, est pour eux un argument fallacieux tout comme ce fait que l'État-nation soit le fruit de la volonté des individus. Lieu de la pratique démocratique, ils sont convaincus (et nous en convenons) que son dépassement ne peut qu'être préjudiciable à la démocratie.

2.2 LES PARTISANS DE L'ÉTAT-NATION

Ils ne sont pas opposés à l'économie de marché, mais plutôt à sa dynamique qui n'est pas sans incidence sur le territoire national, rendant ainsi problématique la démocratie et son processus. Ils ne sont pas non plus des adeptes du statu-quo, c'est à dire attachés dogmatiquement au maintien de l'État-nation, mais ont choisi de s'interroger sur la pertinence d'une démocratie post-nationale. Dit autrement, ils ont préféré réfléchir sur cette démocratie apatride que nous proposent les post nationalistes, c'est à dire sans référence à un lieu autre que l'espace-monde, donc ni porteuse d'identité, autre que celle universelle. Avec les post nationalistes, l'universel doit faire abstraction du particulier.

Toutefois, une telle interrogation garde toute sa pertinence si l'on considère que non seulement la démocratie, au delà de ses principes, se vit différemment, mais aussi se veut un projet de société, qui par la finalité qu'elle ambitionne d'atteindre, se doit impérativement d'être à l'écoute des membres de la dite société qu'elle entend servir. Comme telle, elle ne saurait se passer de ce qui fait la particularité de ce peuple, sans divorcer avec le principe qui lui confère son authenticité voire son originalité. Se voulant donc le régime du peuple ou même de l'individu, elle est condamnée, c'est à dire obligée d'être à l'écoute de ce peuple ou de cet individu. Ce peuple tout comme cet individu - faut-il le rappeler - sont tributaires d'un lieu, c'est à dire d'un espace qui leur confère une certaine identité par laquelle et dans laquelle, ils se définissent comme différence, c'est à dire porteur d'un *moi*. Comme tel, l'individu et sa collectivité, parce que porteurs d'une certaine identité, sont également répondants d'un vécu, en somme d'une histoire.

Partant donc de l'histoire, les tenants de l'État-nation, loin de récuser que ce cadre est l'œuvre des individus et non de la nature, rappellent que ce fait a été facilité par certains facteurs dont les plus importants demeurent la langue, l'identité nationale et le territoire. Cette langue qui facilite la communication sans laquelle aucun projet de société n'est viable, ajoutée à ce territoire qui unit parce que limité et délimité, fait de la nation un élément important de tout projet de société, démocratique ou non. Toutefois, si le projet totalitaire peut faire abstraction de la langue commune, parce que répressif par essence, il en est autrement pour le projet démocratique qui repose avant tout sur le dialogue, c'est à dire cette échange d'idée entre les membres du corps social. Le projet totalitaire parce qu'il prive l'individu du droit à la parole (sauf dans les lignes édictées par le dit projet) peut se passer d'une langue commune contrairement au projet

démocratique où la parole aussi bien qu'à l'individu qu'à la collectivité. Cela pour dire que la nation n'est pas que simple volonté comme en témoigne ces propos :

« Le mot latin **nation**, apparenté à *natus* (né), implique d'abord une idée d'origine qui, par essence, est indépendante de la volonté individuelle. La *natio* à laquelle appartient un individu est la communauté humaine au sein de laquelle il est né, et dont il a appris le langage et les moeurs. » (Pierre Maugué, 1979, p. 40)

Que la nation soit donc un *construit*, autrement dit une création du genre humain, ne doit pas nous conduire à refuser de reconnaître qu'elle apparaît toutefois comme un support fondamental dans la création de l'État, dans et sous toutes ses formes. De l'État unitaire à l'État fédéré et confédéral, des individus unis d'abord par le langage ont rendu possible un projet de société que serait impuissante, voire incapable à réaliser par la seule et simple volonté. En d'autres termes, la volonté entendue comme détermination, énergie et enthousiasme, ne saurait à elle seule donner naissance à cette intention du *vivre ensemble*, sans recourir à ces réalités qui unissent par le simple et seul effet du souvenir. En considérant la convention de Hobbes, tout comme le pacte social de Rousseau comme une volonté du genre humain, il est non seulement permis de penser mais légitime de soutenir que l'émergence de l'État a été facilité par des éléments tels que la race et le territoire qui ont trouvé dans la langue un catalyseur de ce *vouloir vivre ensemble*, d'où ce pertinent constat de Paul THIBAUD :

« Même si on pouvait éliminer complètement, ou disqualifier, le désir proprement nationaliste d'être représenté par quelqu'un de son groupe, il resterait un argument fort pour justifier la nation comme cadre de la politique. Un débat qui ne peut être purement technique, qui porte sur les valeurs, sur les décisions les plus graves suppose un niveau d'intercompréhension, d'acceptation réciproque, de connivence qui n'est pas facilement atteint par des gens de cultures différentes. Certes, on peut, techniquement, faire voter ensemble et même débattre (par

interprètes opposés) des députés qui se comprennent peu. Mais quelle politique cela donne-t-il ? Un ethnologue qui a étudié le parlement de Strasbourg nous dit que dans ce *gigantesque patchwork*, les députés doivent se spécialiser, et le charisme n'a plus cours, que le politique devient *une affaire d'experts plutôt que le théâtre des passions politiques*¹⁸. » (Thibaud, 1992, p. 65)

Si donc l'existence d'une démocratie riche, c'est à dire représentative de la communauté des individus a été facilité par des facteurs autre que la simple volonté de *vouloir vivre ensemble* dans le présent mais aussi dans l'avenir, cette volonté - important serait de le préciser - s'est appuyée sur le passé pour se concrétiser. Par ailleurs, si l'État relève de la conscience, c'est à dire comme résultat d'un acte réfléchi, la nation quant à elle relève du spontané pour ne pas dire de l'inconscient. Comme telle, elle confère et donne à l'État, sa substance par laquelle, il se vivifie. Ainsi, le couple État-nation, bien qu'ayant des fondements différents sont non seulement complémentaires, mais visent la même finalité : à savoir d'être des instances souveraines, c'est à dire représentatives de la volonté des individus. Et Jean-Yves GUIOMAR de faire remarquer :

« L'union de la nation et de l'État n'est pas une union libre, elle est le produit des conditions dans lesquelles l'humanité - à commencer par l'Europe Occidentale - a entrepris au cours du 18^e siècle de transformer les rapports sociaux nés au sein des monarchies féodales puis absolues. » (Guiomar, 1990, p. 10).

Comme tel, l'État-nation, loin d'être totalitaire, est en soi un projet du *vivre ensemble* dont l'essence est essentiellement démocratique. En d'autres termes, cela revient à dire que l'État--nation dans son ambition de transformer les rapports sociaux sous les régimes féodal et ab-

¹⁸ On retrouve cette même préoccupation chez Chantal Mouffe dans son livre intitulé *Le politique et ses enjeux : Concevoir la politique comme un processus rationnel de négociation entre des individus* revient à nier la dimension du pouvoir et de l'antagonisme - ce que je propose d'appeler le *politique* - et à se tromper complètement sur sa nature. Cela revient également à négliger le rôle prédominant des passions comme déterminants du comportement humain (1994, p. 151).

solutiste, c'est à dire non démocratique, manifestait implicitement de combattre toute pratique arbitraire. Il apparaît ainsi non seulement comme un projet démocratique par le consensus spontané issu de la nation, ajouté à celui volontaire engendré par l'État, mais également par le caractère hétérogène aussi bien de la nation que de l'État.

La nation (c'est notre sentiment) n'est pas en soi un tout homogène. Autrement dit son homogénéité apparaît ou devient manifeste dans cette intention du vouloir vivre ensemble, rendue inévitable par ces facteurs qui ont pour noms : la langue, ou le territoire, etc. Elle apparaît donc sous cette angle comme une virtualité d'union et même d'unité en raison de ces dits facteurs. Aussi, l'État, tel qu'il nous est apparu à travers le contrat social de Rousseau ou la convention de Hobbes, laisse entrevoir que la volonté du *vivre ensemble* à prévalu sur les antagonismes et les différences de classes sociales pour atteindre *le bien* chez Rousseau ou cet *ordre social* qui fut la grande préoccupation de Hobbes. Cela pour dire que l'État-nation comporte en son sein des éléments démocratiques. Et Joseph Yvon THÉRIAULT de faire remarquer :

« Historiquement, nous dit-on, au sein du monde moderne, les luttes collectives ont eu comme lieu de réalisation, comme scène, l'État-nation. C'est là, dans le cadre formel de l'État de droit, que s'organisait l'affrontement entre les différents acteurs sociaux. Dans l'histoire de la modernité, la nation fut effectivement un lieu suffisamment vaste pour permettre l'affrontement des contraires (à la différence du cadre communautaire dans lequel se réalisait l'action sociale traditionnelle), tout en étant un cadre suffisamment restreint pour qu'une identité significative, un Nous, puisse se dégager et être à la source de pratiques réelles de solidarité. » (Thériault, 1997, p. 189)

Ce « nous » que les post nationalistes semblent récuser dans leur conception d'une démocratie hors du cadre national, confirme entre autres également la victoire libéralisme économique. Ce libéralisme qui se caractérise par le règne exclusif du marché, est largement

illustré par les impératifs et exigences de l'économie-monde. Comme tel, il prône et encourage la libre circulation des personnes, des biens et des services et perçoit l'État comme un régulateur des différentes activités sociales, dont la tâche sera réduite - pour paraphraser André VACHET - à la police de l'ordre social automatique (1988, p. 6). De façon concrète, le libéralisme économique s'oppose à toute forme d'intervention de l'État qui pourrait nuire ou porter préjudice, soit directement ou indirectement au bon fonctionnement du marché.

En assignant donc à l'État une fonction présumée neutre, le libéralisme par l'entremise du marché qui entend servir ce « nous », refuse (paradoxalement) de prendre en considération les aspirations de ce collectif. En opposant donc une distinction radicale entre l'économique et le politique, le libéralisme économique via ses postulats et son incidence pratique, s'inscrit en porte à faux avec tout projet de société ayant des aspirations d'ordre démocratique. Fortement attaché à la liberté des personnes, des biens et des services, le libéralisme économique est par contre foncièrement opposé à toute forme de liberté soucieuse et désireuse de s'interroger sur les conséquences qui pourraient découler de cette liberté (quant aux individus) qu'il permet et proclame. Comme tel, il est donc par essence antidémocratique. Et Claude LEFORT de faire remarquer :

« Il est une version dure du libéralisme qui tend à devenir prépondérante - quoique ceux qui la défendent n'aient jamais réussi à l'imprimer dans la réalité (même le tathchérisme ne l'a pas entièrement tenté). Selon cette version, formulée à partir de prémisses économiques, le premier critère de la démocratisation dans les pays en voie de développement, notamment dans les pays ex-communistes serait l'engagement dans une économie de marché : les réformes politiques, la constitution ou la consolidation de l'État de droit, dépendraient du succès des réformes économiques. Appliquée aux pays dans lesquels la démocratie est depuis longtemps implantée, la thèse a pour cible l'État-providence ou ce qu'il en reste. Elle se trouve à présent étayée sur des considérations empiriques relatives

à la nécessité de faire face au défi de la globalisation. » (Lefort, 1997, pp. 11-12)

Si, selon les mots de Chantal MOUFFE, le libéralisme politique a pour ambition de déterminer la liste définitive des droits, des principes et des arrangements institutionnels qui sont inattaquables et qui constitueront les bases d'un consensus à la fois moral et neutre (1994, p. 149), il y a lieu de reconnaître que cette dite ambition est sérieusement compromise par l'économie-monde. En effet, même si l'individu détient de nos jours un ensemble de droits à travers lesquels il peut se définir et se penser comme une personne autonome, certains de ses droits, en l'occurrence le droit de vote et la liberté en politique sont profondément minés par la dynamique de cette économie mondialisée qui ambitionne de se soustraire de ce cadre dans lequel ces droits ont acquis leur sens.

La démocratie - fait remarquer d'ailleurs Joseph Yvon THÉRIAULT - ne peut en effet se concevoir sans une forme institutionnelle (une scène) par laquelle l'action des acteurs prend sens, prend forme que ne saurait remplir l'espace mondial en raison de sa trop grande dimension (1997, p. 191). Partisans donc d'une démocratie dans et avec laquelle l'individu pourrait se reconnaître, les partisans de l'État-nation estiment (et nous en convenons) qu'une démocratie ne saurait sous aucun prétexte faire abstraction des moeurs, valeurs et traditions d'un peuple. Récuser une identité en invoquant la vulnérabilité du territoire national, leur apparaît contraire à la logique démocratique, qui favorise et encourage la concertation, l'échange d'idées, en un mot la communication. Se voulant un cadre de discussion dans le seul but de parvenir à un consensus ou un compromis, la démocratie ne considère rien comme définitive au point de se passer de l'interrogation.

Autrement dit, ses principes ou postulats l'amènent à se questionner sur tout, y compris même cette tradition, ces valeurs et coutumes, en somme du *vécu* dont elle ne saurait se passer. C'est dans ce sens qu'il faut situer les défenseurs de l'État-nation. Partisans ainsi de la démocratie substantielle, leur interrogation sur la dynamique de l'économie-monde et son incidence sur le processus démocratique, les a amenés à s'interroger sur la pertinence d'une démocratie en rupture avec les réalités nationales. Loin donc de minimiser ou d'atténuer la portée de la démocratie formelle, leur questionnement sur l'économie-monde porte l'avantage de rappeler que si la démocratie formelle (c'est notre sentiment) est cette possibilité donnée à l'individu ou à la collectivité de faire des choix, celle substantielle doit en être l'effectivité, c'est à dire la concrétisation.

Devant cette crise de légitimité que traverse la démocratie, en raison justement de son caractère formel rendu ainsi par une logique marchande dont l'ultime finalité est de faire de l'individu, un usager, voire un consommateur, des alternatives autres que l'adaptation ou l'ajustement sont à préconiser pour restituer à la démocratie sa crédibilité historique. Autrement dit, la démocratie comme cadre de liberté et pour la liberté ne pourrait être comme tel que si et seulement si elle ambitionne de servir d'abord l'individu et sa communauté.

Si donc le projet ou la finalité démocratique ne saurait se passer de la dimension culturelle sans divorcer avec le principe selon lequel la démocratie est ce régime à l'écoute de l'individu, il est à noter que cette capacité d'écoute dont elle se réclame passe par l'existence d'un cadre où puisse s'exprimer librement l'opinion des individus. Contrairement donc aux thèses post nationalistes qui nous exhortent à une démocratie en rupture quasi complète avec les réalités

nationales, nous estimons que l'idéal, mais surtout l'idée de liberté qui caractérise la démocratie la condamne à recourir à des mécanismes d'implication des citoyens et citoyennes.

Comme tel, la création d'un espace public apparaît comme une nécessité incontournable tout comme cette prise en considération du *culturel*, gage de crédibilité de tout projet démocratique. Cet espace public comme cadre de dialogue, voire de concertation renvoie à un lieu, et comme tel s'adresse à des individus unis par un certain passé. C'est cette réflexion que se propose la troisième partie, avec cet objectif explicite de récuser dans le fond comme dans la forme, cette « démocratie » que nous proposent les adeptes de l'économie-monde.

3. L'IMPORTANCE DE L'ESPACE PUBLIC ET DU CULTUREL EN DÉMOCRATIE

La démocratie peut être définie de façon simpliste comme le régime, le système ou le gouvernement dans lequel la parole est donnée à l'individu et à la collectivité. Comme telle, elle est un cadre de liberté et pour la liberté, aussi bien pour la parole que pour l'action. Elle est donc comme telle l'opposé du régime totalitaire où la parole est confisquée ou contrôlée lorsqu'elle est donnée. Cette liberté de parole suppose un cadre, c'est à dire un espace, une scène par laquelle l'action des acteurs prend sens, prend forme (J.Y. THÉRIAULT, 1997, p. 191). Ce sens - important est de le souligner - est donné, voire conféré par des individus appartenant à une même communauté. Cela pour dire que la démocratie ne peut pas faire abstraction de la dimension culturelle, qui est déterminante dans toute finalité démocratique (nous y reviendrons).

3.1 LA SIGNIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC EN DÉMOCRATIE

La notion d'espace renvoi dans toute imagination à un lieu, en d'autres termes à un cadre ou un endroit. Cet espace, parce que localisable, renvoie à un territoire délimité sur lequel et dans lequel vit une population que l'on peut appeler ou nommer la collectivité des individus. C'est donc dire que la notion d'espace public en démocratie renvoie à un cadre ou un lieu dans lequel les acteurs puissent d'abord se reconnaître et débattre ensuite. Cette reconnaissance - est-il besoin de le mentionner - renvoie inévitablement à une identité, c'est à dire à un *nous* comme sentiment d'appartenance à une histoire, à un passé, autrement dit à un vécu.

Cet espace - faut-il le préciser - permet à la communauté démocratique, c'est à dire à la société civile non seulement de formuler des doléances, mais aussi d'influencer ou d'orienter

l'action des gouvernants. Autrement dit, cet espace public est, et doit être le *parlement* officieux dont les répercussions doivent orienter le parlement officiel appelé dans certaines démocraties occidentales l'assemblée nationale. C'est le cas de la France notamment. Nul n'est au préalable exclu de ce débat, cela pour dire que l'espace public est antérieur¹⁹ à l'existence de mécanisme d'ordre institutionnel. Autrement dit, l'existence de l'espace public ne saurait se confondre avec le parlement, il est plutôt cette *doxa* qui émane du peuple comme le fait remarquer HABERMAS :

« ... nous avons parlé, d'une façon générale, de l'espace public politique comme d'une structure de communication ancrée dans le monde vécu par l'intermédiaire de sa base constituée par la société civile. Cet espace public politique a été décrit comme une caisse de résonance apte à répercuter les problèmes qui, ne trouvant de solution nulle part ailleurs, doivent être traités par le système politique. En ce sens, l'espace public est un système d'alerte doté d'antennes peu spécifiques mais sensibles à l'échelle de la société dans son ensemble. Du point de vue de la théorie de la démocratie, l'espace public doit, en outre, renforcer la pression qu'exercent les problèmes eux-mêmes, autrement dit non seulement percevoir et identifier, mais encore formuler les problèmes de façon convaincante et *influyente*, les appuyer par des contributions et les dramatiser de façon à ce qu'ils puissent être repris et traités par l'ensemble des organismes parlementaires. Un travail de problématisation efficace doit donc s'ajouter à la fonction signalétique de l'espace public. Sa capacité restreinte à traiter lui-même les problèmes qu'il rencontre doit par ailleurs être mise à profit pour contrôler le traitement ultérieur du problème, dans le cadre du système politique. » (1997, pp. 386-387)

¹⁹ Cette antériorité de l'espace public politique par rapport aux institutions doit s'entendre comme le processus ou procédé par lequel a été mis ou crée les institutions. Autrement dit l'espace public ne saurait en démocratie être une résultante des institutions démocratiques puisqu'il est consubstantiel à la démocratie. Ainsi fera remarquer Habermas : si l'espace public est un phénomène social aussi élémentaire que le sont l'action, l'acteur, le groupe ou la collectivité, il échappe néanmoins aux concepts traditionnels de l'ordre social. L'espace public ne peut se concevoir comme une institution, ni, assurément comme une organisation ; lui-même n'est pas une structure normative avec différenciation des compétences et des rôles, réglementation de l'affiliation de ses membres, etc. il ne constitue pas non plus un système ; il admet certaines frontières intérieures, mais, vis à vis de l'extérieur, se caractérise par des horizons ouverts, poreux et mobiles. L'espace public se décrit le mieux comme un réseau permettant de communiquer des contenus et des prises de positions, et donc des *opinions* ; les flux de la communication y sont filtrés et synthétisés de façon à se condenser en opinions *publiques* regroupées en fonction d'un thème pacifique (Ibid. p. 387).

Cet espace public entendu et défini comme expression ou réaction émanant de la masse des individus, et qui n'est la résultante ou conséquence d'aucune institution ou revendication, s'apparente tant dans la forme que dans le fond au concept de souveraineté nationale populaire. En effet, si l'espace public politique démocratique est ce cadre où s'expriment des opinions, et que ces opinions ne sont sous le contrôle et l'autorité d'aucune institution, cela revient à dire que cet espace public conditionne non seulement l'agenda politique mais l'orienté de surcroît²⁰. Souverain envers lui-même, cet espace public politique traduit donc dans les faits cette liberté positive (au sens d'une implication), c'est à dire celle du peuple, et dont l'inexistence renvoie à une gestion totalitaire. Et TOCQUEVILLE de faire remarquer :

« Le principe de la souveraineté du peuple, qui se trouve toujours plus ou moins au fond de presque toutes les institutions humaines, y demeure d'ordinaire comme enseveli. On lui obéit sans le reconnaître, ou si parfois il arrive de le produire un moment au grand jour, on se hâte bientôt de le replonger dans les ténèbres du sanctuaire. La volonté nationale est un des mots dont les intrigants de tous les temps et les despotes de tous les âges ont le plus largement abusé. Les uns en ont vu l'expression dans les suffrages achetés de quelques agents du pouvoir ; d'autres dans les votes d'une minorité intéressée ou craintive ; il y en a même qui l'ont découverte toute formulée dans le silence des peuples, et qui ont pensé que du fait de l'obéissance naissait pour eux le droit du commandement. » (Tocqueville, 1961, p. 107)

L'espace public apparaît ainsi en démocratie non seulement comme un cadre de liberté, mais également et surtout comme un lieu où la parole est donnée d'une part et où le sujet (individu ou collectivité) est entendu d'autre part, c'est à dire reconnu et accepté comme différence. Lieu donc de la liberté d'expression, l'espace public politique dans les démocraties occidentales d'aujourd'hui est constituée par la société civile certes, mais aussi par les mass-média

²⁰ Les concepts de « condition » et d' « orientation » sont utilisés dans un sens strictement théorique. Nous n'ignorons pas qu'une telle affirmation est de nos jours dépourvue de sens à l'heure de la gestion néolibérale.

même si la logique lucrative semble les éloigner de leur devoir à l'endroit du peuple. Et
TOURAINÉ de mentionner ;

« La démocratie est privée de voix si les médias, au lieu d'appartenir au monde de la presse, donc à l'espace public, en sorte pour devenir avant tout des entreprises économiques dont la politique est commandée par l'argent ou la défense de l'État. » (1994, p. 213)

Critère sans lequel aucune démocratie n'est valide (nous le pensons), l'espace public apparaît ainsi comme l'un des piliers fondamentaux de la culture démocratique. Cette culture - est-il important de la rappeler - accorde une place considérable à la parole par laquelle la démocratie existe. La démocratie doit être loquace, autrement dit bavarder dans le but de récuser la complexité et la complicité de tout silence, fût-elle celle du peuple ou de ses représentants. Soucieuse de débattre, elle récuse notamment tout discours absolutiste (comme cette économie-monde) de manière à permettre à l'*autre* de s'exprimer et si possible de se faire entendre.

Écouter l'autre ne veut point dire que la démocratie relativise tout discours, mais comme le fait remarquer LEFORT, salubre est la critique en démocratie, encore faut-il qu'elle ne s'abîme pas dans le procès dérisoire de la Raison ou de la Déraison, qu'elle sache dénoncer le relativisme sans abandonner le sens de la relativité que cherchait à détruire le système totalitaire (1990, p. 22). La culture démocratique - s'empressera de mentionner TOURAINÉ - ne peut exister sans une reconstruction de l'espace public et sans un retour au débat politique (Ibid. p. 215).

Mais ce débat - important est de le noter - regroupe des individus appartenant à ce même espace, du moins est supposé être comme tel. Cet espace parce qu'il est le cadre ou lieu dans lequel doivent se prendre des décisions, et aussi parce qu'il est susceptible d'orienter ou

d'influencer l'action des mandataires du corps social, et entendu que ces décisions sont l'œuvre d'individus s'identifiant à une même communauté, nous pensons que ce cadre est capable de susciter l'implication, c'est à dire la participation du sujet en démocratie.

Si en effet, la culture rassemble par le simple fait qu'elle unit des individus qui ont décidé de s'assembler volontairement - important est de mentionner que - cette dite volonté a été rendu possible par un ensemble de facteurs parmi lesquels figurent l'héritage avec tout ce que cela comporte de tradition et comme tradition, mais aussi et surtout par le fait d'avoir vécu ensemble, dans la joie certes mais dans la peine, dans l'espoir et le désespoir, dans la haine et dans l'amour, bref d'avoir en commun un passé, ce passé qui rappelle et rassemble et qui force beaucoup plus à l'union qu'à la désunion. Par ce fait et en raison de ce fait , la culture favorise l'implication du sujet par le biais du débat, de la protestation, de la manifestation et de la lutte, etc. Et Chantal MILLON-DELSOL de faire remarquer :

« La démocratie ne se résume pas dans le suffrage direct, les partis ou les parlements tels que nous les connaissons aujourd'hui, l'individualisme. Elle prend sens davantage dans la mémoire longue : comme la poursuite d'un effort séculaire pour distancer et limiter les pouvoirs, laisser l'homme à soi, garantir l'ordre sans pour autant accepter la soumission. Elle traduit, beaucoup plus qu'une institution, un art de vivre, un regard sur le monde, une manière d'être à soi et d'être ensemble. » (Chantal Millon-Delsol, 1992, p. 12)

Toutefois, cette manière d'être à soi et ce désir d'être ensemble – rappelons bien – font appel à un vécu, c'est à dire à une Histoire qui constitue un facteur d'unité, et d'intégration de tous les citoyens et citoyennes. Si par ailleurs, l'intégration du citoyen et de la citoyenne est un facteur essentiel en démocratie, il est à noter que l'espace public comme lieu réunissant et unissant des individus s'identifiant à une même communauté, constitue un facteur d'intégration, autrement

dit d'implication voire de participation. Cadre de dialogue et d'échange, l'espace public (national) est ainsi une invitation adressée aux citoyens et citoyennes pour décider ensemble de leur sort, c'est à dire de leur avenir en dehors de toute influence autre que le culturel.

Cela pour dire que si l'espace public politique à la suite de HABERMAS apparaît comme une instance souveraine, il est à noter que cette souveraineté ne saurait se passer du *culturel* qui est et sera le cadre dans lequel il puise sa souveraineté. Il n'est d'ailleurs pas exagéré de soutenir que le culturel lui confère sa souveraineté. Toutefois, il est à noter que si l'espace public est une donnée en démocratie, en d'autres termes si cet espace pour débattre est un acquis en démocratie parce que propre à la culture politique telle que décrite par TOURAINE, il est important de noter que l'implication du sujet est loin d'être une certitude.

Le sujet, en démocratie, est supposé agir en tant que citoyen²¹ ou citoyenne, mais l'expérience nous enseigne et renseigne qu'il peut en être autrement, et cette non implication du sujet démocratique est aujourd'hui à la base de ce que certains ont nommé une crise de la démocratie comme en témoignent ces propos de Chantal MILLON-DELSOL :

« La démocratie contemporaine souffre de graves difficultés, dont on ne peut dire qu'il s'agit des symptômes d'une maladie de croissance, ou des prémisses d'un quelconque déclin. Ce malaise, dont les observateurs s'épuisent à chercher les raisons, déborde les frontières et s'observent même, à notre surprise, dans les sociétés de l'Est pour lesquelles la démocratie devrait constituer un inestimable cadeau du temps. Aussi bien, ce n'est pas tel ou tel pays qui s'avère malade de sa démocratie, c'est la démocratie contemporaine qui apparaît défaillante, voire frappée d'un mal mystérieux. Et la généralisation de ce dysfonctionnement rend difficile la réflexion sur les causes et la recherche des solutions. D'où

²¹ Nous tenons à préciser que le citoyen n'est pas seulement celui qui s'implique. Il peut être passif et cette passivité dans cette certaine conception philosophique, peut être considérée comme relevant de la participation. La neutralité en politique, qui est différente de l'indifférence tout comme le vote en blanc sont des formes de participation.

provient l'indifférence grandissante des gouvernés ? D'une lassitude comme si voter perdrait son attrait par le retour ininterrompu des scrutins ? D'une fierté, car comment trouver intérêt dans un devoir auquel désormais tous ont droit ? D'une incompréhension, car la société moderne est si complexe qu'elle risque, comme l'ont déjà avancé en leur temps Weber et Schumpeter, de se trouver inadaptée à la souveraineté populaire, qui définit au premier chef la démocratie. En tout cas, l'indifférence citoyenne ne saurait demeurer innocente. Une démocratie ne survit comme telle que par la participation de tous. Sans cette participation, elle se trouve prise en charge par des minorités actives, et change de nature. » (Chantal Millon-Delsol, 1993, p. 8)

Parce que la démocratie se vivifie par le débat entre des citoyens et/ou citoyennes, et que c'est par cette sorte d'implication que l'on ressent l'intégration des individus supposée possible via la socialisation au politique et à la politique, un déficit quant à la participation ne pourrait qu'être dommageable²² à la démocratie, en ce sens que son processus en sera durement affecté. En minant ainsi son processus, c'est en fait la citoyenneté au sens de l'implication, c'est à dire de la participation de l'individu ou de la collectivité qui se trouve menacée. Même si la participation n'est pas garante du succès de la gouverne démocratique, elle lui confère les outils du débat, c'est à dire de la discussion par laquelle la démocratie se vivifie. Si le débat est donc une donnée importante en démocratie, il est légitime de soutenir qu'un déficit quant à la participation ne pourrait que lui (le débat) porter préjudice.

²² Une crise quant à la participation affecte certes le processus démocratique mais ne remet pas en cause son fonctionnement. La participation confère à la démocratie une certaine légitimité, et une légitimité est par essence démocratique. La participation des citoyens à l'exercice du pouvoir - comme le fait remarquer Jean-Victor LOUIS est un facteur de légitimité, gage de réussite du processus d'intégration (1982, p. 11) Nous convenons également avec Patrick LECOMTE et Bernard DENNI que la faiblesse générale de l'engagement politique de la masse des citoyens ne remet pas nécessairement en cause les principes fondamentaux sur lesquels repose le mode d'organisation des rapports gouvernants-gouvernés (1992, p. 157)

Parce que la citoyenneté est consubstantielle²³ à la démocratie, et aussi parce que cette citoyenneté est inséparable d'une culture, c'est à dire d'une communauté donc d'une histoire, la citoyenneté malgré la crise que traverse la démocratie, apparaît comme un facteur de mobilisation des masses. Parce qu'aussi le citoyen s'interroge et également parce qu'il questionne, il serait important de reconnaître que ce questionnement tout comme cette interrogation n'ont pas pour seule finalité d'être à son unique avantage, autrement dit à son seul profit. Comme le fait remarquer d'ailleurs Pierre POUTOUT, vivre en citoyen, c'est *être* à sa place et *s'imaginer* à la place des autres. À ce prix - poursuit-il - les sacrifices prennent un sens, se justifient par l'attachement à un mode vie dont les mécanismes complexes ne sont plus le prétexte offert à certains d'assurer leur domination sur le plus grand nombre. Chacun s'engage parce qu'il ne sera plus engagé sans être d'abord mis à même de comprendre (1983, p. 166)

Malgré donc la crise de participation que connaissent et traversent les démocraties contemporaines occidentales, et dont certains auteurs (LECOMTE & DENI) prétendent qu'elle relève d'une donnée structurelle des systèmes politiques démocratiques de la modernité (1992, p. 157), il est impératif de recréer ce sentiment chez le citoyen via un espace public politique dans lequel il se reconnaît. Sans l'existence de citoyens - fait d'ailleurs remarquer J.Y THÉRIAULT - la démocratie est insignifiante, car elle n'est que l'affirmation des intérêts particuliers. Une perspective de citoyen - poursuit-il - ne naît toutefois pas spontanément, elle doit être activée par le débat public, par la discussion et l'affrontement incessant des points de vue dans l'espace public (1996, p. 148)

²³ En affirmant que la citoyenneté est consubstantielle à la démocratie, nous voulons rendre visible l'opposition entre sujet et citoyen. Le sujet (au sens de la royauté) est privé de droit contrairement à la notion de citoyenneté qui renvoie à un ensemble de droits, d'obligations et de devoirs. et qui trouve dans la République le lieu, ou l'espace pour vivre comme tel.

Cette donnée loin d'être la garante de toute implication, nous apparaît toutefois comme la première condition capable d'impliquer, c'est à dire de susciter la participation de la masse des citoyens. Cela nous amène à dire que le culturel (qui peut ne pas être la seule solution), c'est à dire le *nous* comme résultat d'un présent fondé sur le passé a un rôle (de premier plan) à jouer dans cette réhabilitation de la politique et qui est selon Philippe HERZOG²⁴ la condition d'une régénération de la démocratie. Ainsi de faire remarquer TOURAINE :

« Comment peut-on parler de démocratie si on pense qu'une grande partie du monde doit renoncer à sa culture, à son identité, pour rejoindre la route unique du progrès ? Y a-t-il pire déni de liberté démocratique que la condamnation d'une majorité des humains à ne pas pouvoir être les sujets de leur propre histoire... La culture démocratique ne se limite pas à définir des conduites et des rapports humains à l'intérieure d'une société modernisée ; elle serait infidèle à son principe central si elle n'affirmait pas la continuité du passé à l'avenir, la possibilité de mobiliser un patrimoine culturel pour créer l'avenir. La volonté de rupture entre le passé et le présent, l'ancien régime et l'après-révolution, porte en elle une pensée et une action autoritaires. Si la démocratie consiste à faire vivre dans la même nation des individus et des groupes différents (et même opposés les uns aux autres), à combiner unité et diversité, elle doit absolument sauver la plus grande partie possible du passé, disons même de la tradition, pour inventer un avenir qui soit à la fois particulier et unique, construit autour des principes universels que sont la rationalité et le respect de la liberté et de l'égalité en droit des sujets humains. » (1994, p. 234)

Parce que l'espace public national ne saurait en démocratie se passer du *culturel* sans enlever à l'*autre* la possibilité d'être soi-même, il est par conséquent appelé à inclure la dimension culturelle en son sein. En donnant ainsi à l'individu et à la collectivité l'opportunité d'exprimer leur différence, c'est à dire leur particularité, la démocratie sous cet angle se veut un projet de société.

²⁴ En 1995, il était député européen et président de l'association des Confrontations

Aussi, parce que l'espace public national ne saurait également en démocratie se passer du *culturel* sans nier à l'*autre* la possibilité de pouvoir être différent, il y a lieu de convenir que cet espace doit forcément reconnaître à l'individu tout comme à la collectivité certaines *valeurs* en dehors desquelles ils ne sauraient se reconnaître et, au sein desquelles ils se donnent des finalités.

Régime donc à l'écoute de l'autre, la démocratie est également ce régime au service de l'individu entendu que l'orientation ou la direction que sa manière de gérer la société passe par le choix des individus, via leur implication suite à leur socialisation au politique et à la politique. La démocratie sous cette angle peut s'apparenter à un mécanisme pour atteindre les finalités que se donne le corps social. L'atteinte ou la poursuite de ces finalités suppose certes un cadre, mais aussi un pouvoir qui appartient au peuple dans son ensemble. Ce peuple à qui la parole est donnée en démocratie est tributaire d'une culture, c'est à dire d'une *manière d'être et de faire*. Ce peuple constitue un pouvoir également en démocratie, et la façon ou la manière de penser ce pouvoir est indissociable de cette *manière d'être et de faire*.

3.2 L'IMPORTANCE DU CULTUREL EN DÉMOCRATIE

La démocratie signifie que le pouvoir appartient au peuple. Concrètement, cela revient à dire que la volonté de commander revient ultimement au peuple, et cela malgré le principe de la délégation et de la représentation. Tout en étant donc soumis aux lois et à l'autorité des gouvernants, le peuple par la possibilité qui lui est offerte de choisir les personnes habilitées à prendre des décisions en son nom, a le pouvoir de mettre fin à toute gouverne qu'il juge inapte à répondre à ses attentes ou aspirations. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre le Président Lincoln lorsqu'il déclarait que la démocratie est le gouvernement du peuple, par le peuple et, pour

le peuple²⁵ Une telle définition donne tout son sens au concept de souveraineté nationale populaire qui signifie que c'est le peuple qui décide ou doit décider en dernière instance en démocratie.

Mais ce peuple, maître d'un tel pouvoir, est doté d'une culture, c'est à dire d'une façon d'être et de faire qui puise leur racine ou origine dans un certain héritage. Par ailleurs, si les peuples au delà de leur diversité se sont donné comme finalité le *bien être*, nous soutenons que cette finalité ne saurait se passer des moeurs de ces peuples. L'importance de la culture peut être donc perceptible ou se manifeste à deux niveaux, dans la mesure où elle participe de la souveraineté nationale populaire d'une part, et se veut également le soubassement de toute finalité démocratique d'autre part.

Que le pouvoir émane en effet du peuple, et que ce peuple soit maître entièrement de ce pouvoir pour choisir ses dirigeants est le signe le plus visible de ce que l'on peut nommer la souveraineté nationale populaire. Elle est la loi des lois avait fait remarquer TOCQUEVILLE (Tome 1, p. 107). Ce peuple qui n'est rien d'autre que la nation (nous y reviendrons) manifeste ce pouvoir surtout lorsqu'il se donne ses propres représentants. Ce choix des élus par les individus dans leur plus grande majorité traduit dans les faits que le pouvoir (avant d'être donné

²⁵ Une telle définition - fait remarquer J.Y Thériault - est fausse, du moins incomplète car la démocratie fut, dès sa naissance, dans sa version moderne, un puissant élément de critique de l'ordre ancien, un formidable outil de transformations sociales : rappelons-le (poursuit-il) ce n'est pas pour défendre les intérêts de la société (du moins celle qui existait à l'époque, la société aristocratique et hiérarchique) que l'espace public moderne se constitua. Il s'agissait alors (je parle ici de la démocratie naissante, au 17^e et 18^e siècles) de fonder l'autorité autrement que sur la tradition, de la fonder sur l'usage public et critique de la parole (1996, p. 147). Nous rejoignons J.Y Thériault dans son interprétation de la formule attribuée à Lincoln tout en rappelant que la démocratie, en voulant par exemple fonder l'autorité autre que sur la tradition manifestait par là son désir de liberté. En ayant donc la possibilité de choisir l'autorité sans recourir à aucune influence, le pouvoir de choisir revient ainsi au peuple. Devons-nous préciser toutefois que notre intention n'a pas été, en ayant recours à la formule de Lincoln, de vérifier la véracité ou non de cette affirmation, mais plutôt de faire ressortir le lien entre peuple, culture et souveraineté nationale populaire.

aux élus) appartient au peuple, c'est à dire à l'ensemble des individus. Ainsi, par ce libre choix des dirigeants, on peut affirmer que la démocratie comme régime de liberté, a rendu réelle cette liberté. Et Jean-Jacques CLERE parlant de la révolution de 1789 de faire remarquer :

« Du 16^e au 18^e siècle le Roi s'était posé comme le propriétaire de la puissance étatique. Source de tous pouvoirs et de toute justice il constituait à lui seul l'État - 1789 fait cesser cette confusion. Œuvre capitale : la constituante a séparé l'État de la personne royale. Pour cela elle fait intervenir la nation, qu'elle oppose au roi, comme le véritable élément constitutif de l'État. L'idée essentielle qui naît à cette époque et qui demeurera à la base de tout notre droit public, c'est que l'État n'est pas autre chose que la personnification de l'État. *L'État c'est la personne en qui se résume la collectivité nationale.* L'État s'identifie avec la nation. La souveraineté étatique ne réside plus dans la personne du roi mais dans la nation. L'État ne peut être ramené, réduit à la seule personne du roi. La souveraineté nationale doit être interprétée comme étant la réponse du Tiers aux prétentions absolutistes. Le roi, pas plus que n'importe quelle autre personne physique, ne peut être le propriétaire de la souveraineté. La souveraineté, ne peut être le bien propre de personne. Parmi les hommes composant la nation, aucun ne peut prétendre à l'exercice du pouvoir souverain en se fondant sur un droit de commandement inné en sa personne. Les membres individuels du corps national, les citoyens, sont égaux les uns aux autres. Les constituants distinguent le souverain c'est à dire la Nation, des personnages qui détiennent la souveraineté. Le souverain n'est plus ni le roi ni aucun des organes de l'État, mais exclusivement la Nation. La puissance exercée par les gouvernants ne leur appartient pas. *Ils n'ont que l'exercice de la souveraineté.* Les gouvernants doivent être placés au même rang que des fonctionnaires administrateurs. Cette révolution est admirablement résumée dans le préambule de la constitution de 1791. *Toute souveraineté réside dans la Nation ... Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.* » (Jean-Jacques Clere, 1991, p. 98-99)

Mais puisqu'un peuple, c'est une *manière de vivre et de faire* qui lui confère à la fois son originalité voire son authenticité, en somme son identité, il est des choses qu'il accepte ou qu'il refuse, des choses qu'il souhaite ou qu'il ne souhaite pas, parce qu'étant le plus souvent étrangères à ses moeurs, sa tradition, sa coutume, ses croyances, ses valeurs, en un mot à sa

culture. Il est même des décisions que des gouvernants investis de la plus grande légitimité ne peuvent (ou n'osent) pas prendre sans consulter le peuple (Le Traité de Maastricht en constituait un exemple illustratif), et c'est en ce sens qu'il faut comprendre la portée du référendum, mais c'est aussi dans ce sens qu'il faudrait comprendre également que c'est le peuple qui gouverne en démocratie.

Si donc la démocratie peut se définir comme le régime où la parole est donnée avec cette possibilité d'être entendue, cette parole tout comme cette écoute (compréhension) sont indissociables d'une certaine culture que la démocratie ne saurait nier sans verser dans une certaine technocratie. En effet, cette *parole* tout comme cette *écoute* sont tributaires de certaines moeurs, de faits vécus que le sujet démocratique ne peut pas évacuer sans remettre en cause sa propre identité. Autrement dit, cette parole, au même titre que cette écoute sont le produit d'un lieu, d'un espace qui ont une Histoire, donc un vécu et dont la culture en constitue la carapace Et Joseph Yvon THÉRIAULT de faire remarquer :

« Il est ainsi faux de présenter l'édification des États-nations modernes, dans leur forme libérale démocratique, comme une rupture avec tout contenu culturel et / ou communautaire. La forme contractuelle de l'État-nation s'est historiquement constituée dans un espace politique qui avait, ou qui a produit, un contenu culturel. Toute nation moderne a incorporé et réinterprété des éléments ethniques préexistants ; elle suscite à son tour et cristallise des liens de type communautaire entre ses membres (Schnapper, 1991, p. 50-51) Ainsi par exemple, comme l'ont récemment démontré Pierre Manent (1987), Marcel Gauchet (1985) et Louis Dumont (1991), ce n'est pas sur l'ancienne structure du saint empire romain (pourtant culturellement non unifié et à prétention universelle) que se sont consolidés la plupart des États-nations européens. C'est plutôt le royaume, réalité beaucoup plus particularisante, qui a servi de cadre à leur édification. L'espace public ainsi circonscrit était une réalité à la fois décrochée d'un enracinement immédiat (la communauté, les liens du sang, etc.) et d'un universalisme abstrait. L'État-nation, défini par un espace territorial, s'est alors avéré un véritable médiateur entre l'individu sans

attache (la nation comme rassemblement d'individus autonomes) et l'individu contextualisé (le sujet français, anglais, etc.). Un tel espace politique permettrait ainsi, pour employer une métaphore romantique, que l'humanité universelle se particularise dans un territoire, une culture, une langue, des coutumes nationales. Pour paraphraser de Maistre, il y eut effectivement un Homme français, un Homme italien et possiblement un Homme persan, c'est à dire une manière française, italienne ou persanne d'accéder à l'humanité universelle. » (Joseph Yvon Thériault, 1995, p. 286)

Le culturel apparaît ainsi comme un élément incontournable dans l'édification des lois, lesquelles constituent un élément important dans le fonctionnement de toutes les sociétés. Aucune constitution démocratique ne saurait s'en passer sans porter atteinte à l'identité de la collectivité des individus. Sans être l'élément le plus déterminant dans l'organisation d'une société, le culturel n'en constitue pas pour autant l'élément le moins déterminant en ce sens que son impact se fait sentir également au niveau des actes d'ordre privé. Aussi, parce que les moeurs font parti de la culture dans la mesure où elles sont les habitudes de vie et coutumes d'un peuple, voire d'une société, leur influence avait conduit TOCQUEVILLE à déclarer ce qui suit :

« J'ai dit plus haut que je considérais les moeurs comme l'une des grandes causes générales auxquelles on peut attribuer le maintien de la république démocratique aux Etats-Unis. » (Tome I, p. 426)

Cela précisé, si la démocratie est un régime dans lequel la pluralité des opinions, des croyances est tolérée, il est important de souligner que ces opinions tout comme ces croyances sont inscrits dans un espace, un lieu dans lequel elles puisent à la fois leur sens et leur énergie. La démocratie - comme la fait remarquer TOURAINE - ne saurait se passer du culturel sans divorcer d'avec le principe de tolérance qu'elle proclame. Effacer le passé pour entrer dans l'avenir est aussi désastreux que confisquer les techniques du présent - dira t-il - celles de l'industrie

pétrolière par exemple, pour maintenir une pureté culturelle qui sert de prétexte à la construction d'un pouvoir absolu. La démocratie - poursuit-il - n'est pas seulement un lieu de négociation entre intérêts opposés, un marché politique ; elle est avant tout l'espace public ouvert où se combinent la mémoire et le projet, la rationalité instrumentale et l'héritage culturel (1994, p. 239).

C'est donc par l'entremise de cet espace public ouvert que les peuples démocratiques se donnent des finalités qui peuvent se résumer par une aspiration à un *mieux être*. Cette aspiration qui n'est rien d'autre que ce projet dont parle TOURAINE et, qui ne saurait se passer de cette mémoire, laquelle est tributaire, voire consubstantielle à un certain vécu, confirme la place du culturel dans la détermination de ce mieux être. Si par ailleurs, la substance d'une société – pour emprunter l'idée à Dominique FOLSCHEID – se mesure au premier chef à travers ses traditions, sa religion, sa culture, nous partageons entièrement son idée que toute société a de ce point de vue la démocratie qu'elle mérite (1993, p. 26). Cela pour dire que le culturel à défaut de déterminer totalement la finalité de toutes les démocraties, en influence la formulation. En somme, il est et doit être le soubassement de toute finalité démocratique.

Compte tenu du fait également que la démocratie est et se veut un régime de liberté, il n'est pas exagéré d'affirmer que cette liberté en constitue l'essence, donnant ainsi à l'individu tout comme à la collectivité la possibilité d'exprimer sa pensée, de défendre son idée ou son point de vue sans le risque d'être inquiété. Cette liberté est donnée à chacun et à chacune, et sans discrimination d'aucune sorte. Ce fait ou cette réalité est illustré par le principe juridique que tous les hommes naissent libres et égaux. Ainsi, cadre de liberté, la démocratie est également un cadre pour l'égalité, et ce principe lui confère sous un certain angle à la fois sa particularité et sa singularité en tant que mode de gestion du corps social. Et TOCQUEVILLE de faire remarquer :

« Je pense que les peuples démocratiques ont un goût naturel pour la liberté ; livrés à eux-mêmes, ils la cherchent. Ils l'aiment, et ils ne voient qu'avec douleur qu'on les en écarte. Mais ils ont pour l'égalité une passion ardente, insatiable, éternelle, invincible ; ils veulent l'égalité dans la liberté, et, s'ils ne peuvent l'obtenir, ils la veulent encore dans l'esclavage. Ils souffriront la pauvreté, l'asservissement, la barbarie, mais ils ne souffriront pas l'aristocratie. Ceci est vrai dans tous les temps, et surtout dans le nôtre. Tous les hommes et tous les pouvoirs qui voudront lutter contre cette puissance irrésistible seront renversés et détruits par elle. De nos jours, la liberté ne peut s'établir sans son appui, et le despotisme lui-même ne saurait régner sans elle. » (Tome 2, p. 141-142)

Si donc le couple liberté/égalité constitue les deux piliers fondamentaux de la démocratie, il est à noter également que si la voie empruntée par les démocraties occidentales est partout la même pour l'atteinte de cette liberté et de cette égalité, via des élections libres et transparentes, les modalités pour l'atteinte de cet idéal diffèrent d'un pays à l'autre. Autrement dit, si le libre choix des dirigeants est un principe à remplir par tous les régimes dits démocratiques, les mesures que vont prendre ou devront prendre ces dits dirigeants pour la consécration de cette liberté et de cette égalité vont varier d'un pays à l'autre.

Cette différence dans les moyens pour poursuivre cette liberté et cette égalité est déterminée en grande partie par les mœurs et coutumes qui trouvent leur légitimité dans une certaine tradition. La démocratie - fait d'ailleurs remarquer Philippe HERZOG - est en fait un enjeu permanent d'organisation pour servir le principe d'égalité et développer la liberté (1995, p. 9). Ainsi, la finalité démocratique qui pourrait s'entendre comme cette aspiration d'offrir *un mieux vivre* à l'individu ou à la collectivité passe d'abord et avant tout par l'écoute des doléances du peuple, dont les représentants (élus ou désignés) ont pour rôle de servir l'ensemble des individus. Et LUPIA & MCCUBBINS, parlant de la démocratie, de faire remarquer :

« Democracy is a method of government based upon the choices of the people. In all modern democracies, the people elect or appoint others to represent them. Legislative assemblies, executives, commissions, judges, and juries are empowered by the people to make collective decisions on their behalf. These delegations form the foundation of democracy. » (1998, p. 3)

Que les représentants du peuple soient élus ou désignés par les personnes ou institutions habilitées à agir comme telles, et qu'ils servent et défendent les intérêts de ce même peuple constitue le principe sur lequel doit reposer toute démocratie. Mais ce principe, du moins sa réussite passe obligatoirement par la prise en considération de la réalité socioculturelle de ce peuple ou de cette société. Si donc la démocratie s'est voulue et se veut toujours le régime qui est à l'écoute de la société, il est donc aisé de comprendre qu'elle ne saurait être vécu partout de la même manière.

Autrement dit, parce que les sociétés sont différentes, et que c'est de cette différence que réside leur particularité, la démocratie sera vécue différemment par les sociétés mêmes démocratiques. Cela revient par exemple à dire que les Etats-Unis, la France, la Grande Bretagne, le Canada, ont la démocratie qu'ils *méritent*, parce que conforme à leurs traditions et moeurs. Et Chantal MILLON-DELSOL de faire remarquer :

« Les référents de la démocratie sont indépassables. Par contre, l'institution démocratique doit pouvoir s'adapter aux métamorphoses sociales, et donc se dépasser en permanence. Car elle n'est pas une finalité, mais une médiation par laquelle notre vision de l'homme cherche à parvenir à l'existence à travers le temps. Si nous attribuons un statut sacré à une forme de la démocratie, nous nous trouverons le dos au mur, incapables d'adaptation par crainte de perdre l'ensemble de ce à quoi nous tenons. » (1993, p. 12)

Modèle universalisable à travers ses principes que résume bien cette quête d'un *mieux être* via la liberté du sujet démocratique, la démocratie se particularise dans sa prise en considération du *vécu* à la fois de l'individu et de la collectivité. Par cet acte, elle donne aux peuples l'opportunité de s'inscrire dans un certain universalisme démocratique dans le respect de leur différence certes, mais aussi par le respect des principes démocratiques. Dit autrement, les peuples ont et auront en démocratie (nous le croyons) le droit de prévaloir et de faire valoir leur identité, mais aussi ont et auront l'obligation (démocratique) d'être à l'écoute d'autres valeurs, d'autres croyances, en somme de l'*autre* en tant que différence, donc porteur d'une autre identité.

Cela pour dire que l'universalisme démocratique se doit d'être la jonction voire la symbiose des principes fondamentaux de la démocratie (libre choix des dirigeants par le peuple, alternance, équilibre ou contrepoids des pouvoirs, égalité juridique, liberté de presse et d'opinion, etc) avec le particularisme des peuples. C'est dans ces conditions que réside son triomphe et non dans l'application de ces principes qui nous le rappelons vont, et doivent constituer de support aux peuples dans la quête ou poursuite de leur *mieux être*. Ainsi, est-elle appelé à avoir le même destin que le droit, qui au-delà de ses principes (applicables partout) s'est adapté aux réalités des peuples, leur donnant ainsi la possibilité de faire justice ou de promouvoir l'équité dans la particularité de leur identité.

Qu'un peuple décide à la majorité écrasante de renoncer à une certaine tradition est tout à fait démocratique, en autant que cette décision ait été préalablement discutée, tout comme l'acceptation de la royauté ou de la monarchie par des peuples démocratiques. Sous cet angle, il est légitime de dire que la démocratie est indifférente quant au choix de ses sujets en autant que ces choix traduisent la volonté des individus. Cela pour dire que la finalité démocratique est

subordonnée à l'orientation qu'entend lui donner le sujet, c'est à dire l'individu ou la collectivité. Mais rappelons-le, ce sujet parce qu'il est membre d'une communauté, donc porteur d'une identité, confirme la pertinence de l'État-nation comme lieu de concrétisation de la finalité démocratique.

Comme tel, ni le succès de l'économie-monde et encore moins son extension à des sphères jadis insoupçonnées ne doivent nous conduire à prôner son dépassement pour des arguments aussi fallacieux que la vulnérabilité de son territoire tout comme cette idée que l'État-nation est un *construit*, donc une réalité à dépasser selon l'avis des post nationalistes. À ces disciples de l'économie-monde, partisans entre autres d'un universalisme (*démocratique*), nous estimons nécessaire de spécifier que la démocratie ne se réduit pas et ne saurait se réduire à l'économie de marché, tout comme l'universalisme démocratique n'est pas incompatible avec l'État-nation. C'est cette réflexion que se propose la quatrième et dernière partie. La démocratie dans cette analyse se définit comme un projet de société que menace la mondialisation de l'économie et des marchés.

4. DE LA DÉMOCRATIE ET DE L'UNIVERSALISME DE L'ÉTAT-NATION

Si l'économie de marché relève du libéralisme économique, la démocratie par contre relève du libéralisme politique. Alors que le premier s'intéresse au marché et à son bon fonctionnement, le second - pour paraphraser Francis FUKUYAMA²⁶ - peut être défini assez simplement comme un système légal qui reconnaît certains droits individuels ou libertés indépendants du contrôle de l'État (1992, p. 68). Ayant des sphères d'intervention différente, le libéralisme économique s'oppose au libéralisme politique, et cette dite opposition est devenue radicale avec la gestion néolibérale qui par les politiques qu'elle préconise, est parvenue à compromettre le projet démocratique. Est-il important également de souligner que l'économie-monde, en raison de la généralisation de ses postulats économiques renforcée par cette extension de l'idée démocratique, s'est vu conférer une prétention universaliste que les post nationalistes pensent possible par le dépassement de l'État-nation. Cet universalisme - c'est notre conviction - n'est pas incompatible avec le cadre national.

4.1 LA DÉMOCRATIE NE SE RÉDUIT PAS ET NE SAURAIT SE RÉDUIRE À L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ

Si le libéralisme dans ses débuts était pour une moindre intervention de l'État, celui d'aujourd'hui prône son désengagement dans le seul but de faire valoir et prévaloir les lois du marché.

²⁶ Fukuyama citant lord Bryce les résumant au nombre de trois : les droits civils, « exemption de contrôle du citoyen en ce qui concerne sa personne et sa propriété », les droits religieux, « exemption de contrôle dans l'expression des opinions religieuses et de la pratique du culte » et les droits politiques, « exemption de contrôle pour tout ce qui ne touche pas au bien être de la communauté dans son ensemble au point de rendre un contrôle nécessaire », et qui inclut les droits fondamentaux de la liberté de la presse (Fukuyama. 1992. p. 68)

En voulant faire de l'État une institution neutre, le libéralisme (économique) d'aujourd'hui en a fait un allié, autrement dit un « juge » en sa faveur si l'on considère que les politiques néolibérales que traduisent bien les notions de libéralisation, de privatisation et de décentralisation, ont été (c'est notre conviction) l'oeuvre des gouvernants. Cette politique - fait d'ailleurs remarquer Claude LEFORT - appliquée dans les pays dans lesquels la démocratie est depuis longtemps implantée a pour cible l'État-providence ou ce qu'il en reste (1997, p. 12). Cette partialité de l'État est également perceptible selon Jacques LUZI dans cet effacement des gouvernants devant la libre circulation des biens et des services, tout en conservant le monopole de la puissance répressive au service de celle-ci (1996, p. 11). Et André VACHET de soutenir :

«...ce n'est pas seulement au plan économique que l'histoire du libéralisme remet en cause l'automatisme de la main invisible et de l'harmonie des intérêts. En effet, son implantation et son triomphe comme système global vont produire la lutte sociale en exacerbant les distinctions et les oppositions. Ici, il faut comprendre que le développement du libéralisme économique multiplie les dépendances ou les interdépendances sur lesquels Adam Smith fondait sa thèse de l'harmonie des intérêts ; cependant, parallèlement les fonctions et donc les intérêts et les statuts prolifèrent, et dans un contexte de rareté relative, ils ne peuvent pas ne pas se heurter. L'anomie et le conflit découlent des lois mêmes et de la réussite de l'économie libérale qui engendre ainsi les conditions de sa ruine. Par son propre mécanisme, elle tend donc à s'auto-détruire si n'intervient pas un principe positif de régulation et de transfert pour corriger l'extrême des déséquilibres et réduire l'acuité de l'agressivité sociale. » (André Vachet, 1988, p. 9)

Conscients que cette dite appréhension se fonde sur la dynamique du marché, les néolibéraux n'ont pas pourtant hésité à toujours prôner une moindre intervention de l'État, qu'ils condamnent de plus en plus suite à l'échec de la gestion keynésienne. Se définissant et se voulant des légalistes, ils accordent une importance minimale voire inexistante au concept de légitimité qui est même antérieure et extérieure au droit (dans et sous sa forme actuelle). Technocrates et non

démocrates, convaincus (à notre grand étonnement) qu'ils agissent pour le bien de l'individu via cette pseudo liberté des personnes, ils imposent aux gouvernements des politiques qu'ils présentent non seulement comme incontournables et inévitables, mais aussi comme étant le seul correctif capable de redonner à l'économie son plein dynamisme. Forts donc d'une légitimation qu'ils ont tiré de la crise des finances publiques, les néolibéraux ont sacralisé l'économique jusqu'à compromettre la liberté de l'individu. Inconsciemment (c'est notre sentiment) ils en ont fait un usager et non un citoyen. Et BOWLES & GINTIS de faire remarquer :

« Le capitalisme libéral a banni les chaînes de l'esclavage et de la servitude ; il a bridé les prétentions de l'absolutisme d'État ; mais il n'a pas su ouvrir la voie à la liberté. La promesse d'une liberté qui se fonderait sur la sécurité matérielle et l'autonomie n'était pas cependant vide de sens. Mais elle n'a pas été remplie. La période libérale n'aura donc été ni la période de la liberté, ni celle de sa némésis ; tout au plus pourra-t-on la considérer, pour emprunter l'idée à Tocqueville, comme une phase d'apprentissage²⁷. » (Bowles & Gintis, 1998, p. 246)

Toutefois, il y a lieu de reconnaître que cet apprentissage de la liberté est sérieusement compromis avec la gestion néolibérale qui oblige et condamne aussi bien les gouvernants que les gouvernés à choisir par exemple ce *désengagement* de l'État et cette *privatisation*, sans avoir le pouvoir ni la possibilité de les invalider. Si la liberté de choisir traduit l'essence de la démocratie, cette liberté (c'est notre conviction) doit orienter les politiques et orientations qu'entend se donner tout gouvernement, s'il est encore vrai que le projet démocratique vise à servir l'individu et sa communauté. Autrement dit, la liberté en démocratie n'a de sens que lorsqu'elle permet à la communauté des individus, de choisir les politiques et décisions qui doivent les administrer.

²⁷ Ainsi déclarait Tocqueville : il n'est rien de plus fécond en merveilles que l'art d'être libre ; mais il n'y a rien de plus dure que l'apprentissage de la liberté... La liberté... naît d'ordinaire au milieu des orages, elle s'établit péniblement parmi les discordes civiles et ce n'est que quand elle est déjà vieille qu'on peut connaître ses bienfaits. Nous tenons à préciser que nous n'avons fait que rapporter la citation telle qu'écrite par Bowles et Gintis.

Obligant donc les gouvernements à adhérer à des politiques ni débattues et encore moins discutées avec le peuple et ses légitimes représentants, l'économie-monde par sa propre dynamique a rendu formel le concept de liberté dans la mesure où le sujet démocratique (individu ou collectivité) doit choisir par rapport à des choix qui ne sont pas les siens. Une telle réalité n'est pas sans conséquence à la fois sur le processus et les acquis démocratiques tels que par exemple le droit de vote, la liberté de presse et d'opinion.

En effet, la prédominance du marché, symbolisée par l'adoption de politiques qui facilitent l'initiative privée et la réduction considérable des programmes sociaux, peut et a entraîné des conséquences préjudiciables à la notion de liberté sans laquelle on ne peut parler de démocratie. Autrement dit, la démocratie comme régime ou système dans lequel la liberté est considérée comme un dogme, risque avec la mondialisation de l'économie, de devenir un pur formalisme. Ce formalisme est d'ailleurs rendu visible en ce sens que la majorité des gouvernements des différents États prétendent ne pas pouvoir intervenir devant cette économie victorieuse, incapable entre autres d'assurer la garantie quant à l'emploi. D'où leur conspualisme délibéré. Et Guy ROUSTANG & *al* de déclarer :

« Aux élections, l'importance des abstentions (des jeunes en particulier) et des votes pour les extrêmes manifeste la fragilité de notre démocratie. Pourtant aujourd'hui plus que jamais, le débat et la contribution de chacun seraient nécessaires pour dégager de nouvelles perspectives crédibles, qui ne sortiront ni de la tête d'un despote éclairé, ni d'une classe sociale élue par le mouvement de l'histoire. Comment expliquer ces menaces sur le lien social, cette dépolitisation ? Notre rapport à l'économie y est pour beaucoup. » (Guy Roustang & al, 1996, pp. 8-9)

Face donc à une situation où les citoyens et citoyennes sont dans l'incapacité de changer des politiques dans lesquelles ils ne se reconnaissent pas, parce que étrangères à leurs moeurs, valeurs ou traditions, il est non seulement permis, mais légitime de se demander qu'est ce que la démocratie ? Face également à une telle réalité, il n'est pas exagéré de conclure que l'autonomie du sujet (individu ou collectivité), une valeur fondamentale voire sacrée en démocratie, a perdu à la fois son sens et sa portée. Elle est devenue un *acquis perdu* en ce sens qu'elle subit les assauts d'un pouvoir légal, mais illégitime en soi. Et Ricardo PETRELLA de faire remarquer :

« On assiste ainsi à une dissociation croissante entre le pouvoir économique mondialisé et le pouvoir politique national, organisé à un niveau stratégique inadéquat par rapport à l'espace mondial. La technologie joue un rôle amplificateur dans cette dissociation et elle est de moins en moins soumise à un contrôle démocratique *national*. Si le citoyen ordinaire éprouve un sentiment d'impuissance croissant devant les phénomènes et événements mondiaux, les classes dirigeantes *nationales* sont tout aussi démunies. Tout le monde a finalement conscience et *accepte* que les grandes entreprises et leurs réseaux soient devenues les institutions qui gouvernent la technologie et l'économie sans en avoir la responsabilité. » (Petrella, 1989, p. 6)

Si selon BOWLES & GINTIS, la promesse d'une liberté qui se fonderait sur la sécurité et l'autonomie n'était pas complètement vide de sens (1998, p. 246), nous estimons que cette promesse est appelée à être utopique si la tendance se maintient. L'économie-monde qui a pour seule préoccupation la rentabilité et le profit, caractérisée entre autres par cette insécurité quant à l'emploi, est parvenue même à rendre l'avenir de plus en plus incertain si l'on considère que la finalité des politiques de *privatisation* et de *déréglementation* vise à accroître le profit et à supprimer des emplois. Exhortant, en raison de son dynamisme, les entreprises à être compétitives et à innover, ces dernières sont obligées d'investir dans la recherche technologique afin de se doter des outils qui pourraient augmenter la productivité.

Fortes du soutien des gouvernements, les entreprises dont l'objectif est purement lucratif, ont désormais le pouvoir (avec la gestion néolibérale) de se débarrasser de leurs employés sans courir le risque d'être inquiété. Dans un contexte où le succès du marché est partout proclamé, mais où l'emploi n'est plus une garantie, nous estimons qu'il s'avère impératif de se demander quelle est la finalité de cette mondialisation de l'économie et des marchés.

Sans emploi et soucieux de s'en procurer, parce que gage de sa survie, l'individu (qu'il en soit conscient ou non) est devenu entièrement et totalement dépendant de cette économie-monde, qui après l'avoir privé d'autonomie, ambitionne (c'est notre conviction) d'en faire un aliéné. Vivant en effet dans une société où la privatisation semble devenir la norme, et dans la mesure où l'État se désiste de plus en plus de son rôle de protecteur social comme l'a mentionné Robert COX, l'individu est condamné à vivre dans un contexte de gestion où les notions de garantie, de permanence, de stabilité quant à l'emploi ont perdu leur sens mais aussi leur portée.

De cette économie-monde, en est résultée une certaine insécurité sociale alors qu'elle fut présentée par ses tenants comme le seul gage d'une économie saine et productive. Depuis le début des années 90 - fait remarquer ROSANVALLON - la croissance du chômage et l'apparition de nouvelles formes de pauvreté ont au contraire semblé nous ramener loin en arrière (1995, p. 7). Loin d'être pour lui un simple retour au passé, le nouveau - pour le paraphraser - est que cette réalité comporte des phénomènes actuels d'exclusion qui ne renvoient pas aux catégories anciennes de l'exploitation, d'où le constat suivant :

« On avait été prévenu, mais on n'y croyait pas. Pourtant les avertissements lancés ici ou là étaient dénués de toute ambiguïté : l'anomie est comme inhérente à la division sociale du travail (Durkheim),

la détribalisation est le débouché de certaines conquêtes technologiques (Mc Luhan), le monde est devenu impensable (Deleuze), le social empêche de mettre en œuvre le rapport nécessité/liberté (Arendt), le social s'effondre (Beaudrillard), la désocialisation marque tout un siècle libéral (Polanyi), etc. À l'heure actuelle, avec l'image omniprésente de l'Exclu, il est difficile de ne pas admettre qu'on se trouve aux frontières du social. L'Exclu indique l'échec d'un groupe, la défaillance des mécanismes de protection, une cruauté au moins involontaire » (Alain Gauthier, 1997, p. 7)

Dans un tel contexte, il n'est pas exagéré de penser ou de dire que cette aspiration à un *mieux être* du sujet (individu ou collectivité), que la démocratie libérale pense possible qu'en son sein, est devenue une grande utopie avec les politiques néolibérales. Pensée et présentée comme le seul régime politique qui est à l'écoute du corps social, que symbolisent bien le droit de vote et l'alternance pour ne citer que ces deux exemples, la démocratie est loin de pouvoir assurer ou respecter la plénitude de ses promesses si on ne trouve pas un contre poids à la dynamique de l'économie-monde.

L'erreur du libéralisme - font d'ailleurs remarquer BOWLES & GINTIS - ne consiste pas à surestimer les possibilités en matière de liberté des hommes, mais dans son échec à identifier les origines de la domination - que l'on trouve notamment dans la dépendance économique et l'autorité patriarcale - et dans le fait qu'il propose une conception de l'autonomie radicalement individualiste au détriment d'une conception de la communauté qui pourrait servir de fondement à un pouvoir réellement démocratique (1998, pp. 246-247). Et Chantal MILLON-DELSOL de déclarer :

« Ne sachant comment parfaire la démocratie dans son ordre, nous pouvons être tentés de n'apercevoir dorénavant qu'une seule alternative : ou bien nous laissons la démocratie s'altérer sous nos yeux, et d'une retombée désespérante nous nous rangeons sous d'autres lois moins

enviables, ou bien nous tentons de la conserver immuable, et au fur et à mesure que le temps passe, plutôt de restaurer ce modèle qui s'altère entre nos mains. » (Chantal Millon-Delsol, 1993, p. 13)

Nous convenons donc totalement avec Guy ROUSTANG & *al* et sans aucune réserve, qu'aujourd'hui, l'essentiel n'est pas de produire plus, mais de permettre à tout homme d'avoir l'essentiel, c'est à dire à la fois de quoi vivre et des raisons de vivre. Cela donne tout son sens à la notion d'espoir qui est la première source de motivation chez l'individu. C'est d'ailleurs au nom de cet espoir de vouloir ou de pouvoir changer quelque chose qu'il faut situer les protestations et grèves contre un *patronat* que les lois et règles de l'économie-monde a déjà favorisé. C'est aussi au non de cet espoir de vouloir ou de pouvoir changer un fait, une situation ou une chose, qu'il faut situer toutes les luttes que l'histoire a connu et qu'il continue encore de connaître.

L'espoir est pour la démocratie ce que le désespoir est à la résignation, il est en ce sens, ce refus intériorisé, mais déterminé à lutter pour renverser, éliminer ou anéantir cet arbitraire et qu'elle que soit la nature, la forme ou l'origine. C'est par cet espoir que la démocratie a vu le jour, c'est en son nom également que ses fils et filles ont lutté, et nous devons veiller à ce que cette économie-monde ne le fasse disparaître à jamais, car il est en son essence même la source de l'ambition sans laquelle le progrès serait impensable.

Que l'éducation ne soit plus une garantie pour s'assurer une certaine qualité de vie n'est pas en soi encourageante. Que l'économie-monde commande et oriente nos choix est manifeste du recul démocratique, cela pour dire que la démocratie qui se veut l'opposé du totalitarisme, est pourtant menacé par un totalitarisme, plus difficile à percevoir parce qu'issu de cette même

démocratie. Tout en donnant à l'individu l'impression d'être maître de sa liberté, la démocratie sous l'économie-monde est parvenue à l'hypothéquer. L'effet pervers fondamental de ce modèle²⁸ - fait remarquer Roberto MIGUELEZ - est que celui-ci laisse à l'individu la conviction d'être sujet puisqu'il est toujours agent rationnel de calcul, tout en lui enlevant en fait et réellement les conditions objectives d'exercice d'une réelle autodétermination (1999, p. 12).

En dépit toutefois de cette réalité, il n'en demeure pas moins que l'économie-monde, en raison du dynamisme de son processus qui n'est pas sans incidence sur le cadre national, a conduit ses adeptes à vouloir se passer du cadre national pour mettre sur pied un cadre qui pourrait incarner cet universalisme démocratique. Nous tenons toutefois pour vérité que cet universalisme est possible avec le cadre national.

4.2 L'UNIVERSALISME DÉMOCRATIQUE N'EST PAS INCOMPATIBLE AVEC L'ÉTAT-NATION

Alors que le particularisme renvoie à un lieu visible, autrement dit à un espace territorial où vivent des individus, tributaires par conséquent d'une certaine identité, l'universalisme par contre se veut la jonction des particularités, s'apparentant ainsi à ce « général » ou ce « collectif » qui, bien que existant sont de l'ordre de l'abstrait. L'universalisme - important est donc de le préciser - n'est pas le rejet des particularités, mais plutôt la prise en considération des dites particularités, pour asseoir un projet de société. Comme tel, il est de l'ordre du consensus parce

²⁸ Il s'agit du modèle de démocratie monologique qui s'apparente à bien des égards aux démocraties telles que nous les vivons aujourd'hui. Ce modèle - fera d'ailleurs remarquer Roberto Miguelez - ne prétend nullement correspondre intégralement à des formes empiriques de démocratie. Il rejoint certes - poursuit-il - des éléments de telle ou telle théorie, voire de telle ou telle forme empirique, mais sans jamais coïncider totalement avec l'une ou l'autre (1999, p. 4)

que se voulant la jonction de plusieurs singularités. Loin d'être une uniformité, c'est à dire un modèle standard applicable partout et de la même manière, l'universalisme en particulier celui démocratique, doit s'entendre (à notre humble avis) comme cette adhésion aux principes de liberté et d'égalité. Dit autrement, l'universalisme démocratique se doit d'être une référence, qui par les principes qu'il défend et proclame, ambitionne de se faire ou d'avoir des adhérents ou à défaut des sympathisants.

Si donc l'universalisme démocratique se doit de prendre en considération la particularité des peuples, la perspective d'un cadre post-national nous paraît non seulement inapproprié, mais inadéquat de surcroît. Considérant que la démocratie que nous proposent les adeptes du post national se veut déconnectée des réalités nationales, parce que fondée sur une économie-monde dont la dynamique compromet sérieusement la liberté des individus, il nous est difficile de parler d'un quelconque universalisme (démocratique) dans un pareil contexte.

Vouloir en effet faire abstraction des identités, autrement dit des sensibilités pour asseoir un projet de société au niveau mondial, traduit - nous le pensons - un mépris inavoué pour ces dites sensibilités, c'est à dire cette façon d'être et de sentir dont la négation consiste à faire de l'individu un être hybride. L'identité comme sentiment d'appartenance à une communauté (avec tout ce que cela peut impliquer comme conséquence), à un territoire, à une langue, à une race, en somme à une histoire, que semble rejeter la démocratie post-nationale, nous paraît même antidémocratique. Autrement dit, cet universalisme, concevable et acceptable dans une perspective totalitaire, s'inscrit profondément en porte à faux avec l'idée ou la notion de tolérance en démocratie.

En effet, si la démocratie postule la tolérance, c'est en fait dans le seul but de donner à l'*autre*, parce que différent c'est à dire *différence* à travers sa manière d'être et de faire, de pouvoir dire sa pensée, d'exprimer son opinion. La démocratie est donc par essence partagée entre l'universel et la particularité des individus et des peuples. Si le particularisme des peuples renvoie à leur manière d'être, indépendamment de toute influence externe autre que la culture, la tradition, les coutumes et moeurs, l'universalisme démocratique, partant des principes de liberté et d'égalité, est une forme d'invitation, autrement dit un appel adressé à ces peuples d'intégrer (mais à leur façon) ces dits principes. Cela pour dire que l'universalisme démocratique, pour être crédible, doit tenir compte des identités, qui confèrent à la fois aux peuples, c'est à dire aux populations, leur particularité et leur singularité.

Si la démocratie post-nationale s'avère inapte à incarner un universalisme de type démocratique, parce que décidée à évacuer tout le *subjectif* des populations, l'État-nation par contre se révèle un cadre approprié pour incarner cet universalisme démocratique. L'État tout comme la nation sont d'abord - rappelons le - le produit d'une certaine volonté, autrement dit, ils sont le résultat d'un compromis ou d'un consensus. Comme tels, ils traduisent une volonté de *vouloir vivre ensemble* des individus, et cela en dépit de leur différence.

L'État-nation apparaît ainsi par le seul fait qu'il s'avère être un construit, le résultat d'un débat, c'est à dire le produit d'une concertation issue d'un dialogue, d'une discussion, en somme d'un accord. Il est donc le produit d'une volonté discutée et non imposée, ce qui lui confère un caractère profondément démocratique. Loin donc de rejeter les sensibilités, l'État-nation les a intégrées dans ses politiques de gestion du corps social, parce que soucieux d'une unité nationale et même d'une certaine identité nationale qu'il sait difficile à acquérir, voire à réaliser en raison de

ce désir de reconnaissance dont parlait Hegel ainsi que l'a rappelé FUKUYAMA, et qui est même à certains égards la base de tout mouvement ou comportement ethnocentrique.

En effet, parce que l'État-nation est un cadre suffisamment restreint pour qu'un « nous » se dégage pour emprunter l'idée à J.Y. THÉRIAULT, il apparaît ainsi comme ce regroupement d'un ensemble d'individus, qui en vivant sur le même territoire, sont loin d'être cette homogénéité. Autrement dit, il n'est pas ce cadre ou ce lieu à l'abri des conflits et des tensions, qui visent même dans certains cas, à remettre en cause son projet de *vouloir vivre ensemble*. Le mouvement indépendantiste québécois au Canada, celui des corses en France, ajouté à celui des basques en Espagne, pour ne citer que ceux là, sont illustratifs des crises que subit et traverse le cadre national. Cela pour dire qu'il (l'État-nation démocratique) est traversé par des déchirements internes - tout comme la démocratie d'ailleurs - qu'il essaie le plus souvent de solutionner par des politiques qui se veulent le plus souvent pacifiques, c'est à dire non répressives.

Produit donc d'un consensus, l'État-nation démocratique (dans la plupart des cas) intègre et intériorise les moeurs, traditions et valeurs pour les interroger, non dans le but de les récuser ou de s'en débarrasser, mais pour les familiariser avec les principes de liberté et d'égalité, que nous croyons et pensons (sans aucune réserve) être l'aspiration de tous les peuples du monde entier. Autrement dit, la démocratie, tout en se voulant un régime ou système tolérant est loin d'être ce laxisme ou ce cadre anarchique ou l'individu peut tout faire et tout dire. Elle est (nous le pensons) liberté et dans le sens même ou l'entendait Platon selon LABELLE, mais en autant que cette liberté ne soit pas un obstacle à celle d'autrui.

Regroupant donc des particularités en son sein, l'État-nation démocratique incarne tant dans le fond que dans la forme cet universalisme que revendiquent avec acharnement les partisans de l'économie-monde. En effet, l'État tout comme la nation comporte en leur sein, une dimension universelle en ce sens qu'ils regroupent des individus aux sensibilités diverses et plurielles, qui au nom de ce *vouloir vivre collectif* dont parle Ernest Renan, ont accepté de faire abstraction (non pas dans le sens d'une renonciation) de la prépondérance de leur propre particularité, pour asseoir, voire réaliser ce désir d'être et de vivre ensemble dans le présent et dans l'avenir. Et Guy LAFRANCE de rappeler :

« L'État conçu comme totalité, c'est à dire comme l'unité de la liberté objective et de la liberté subjective qui représente au niveau concret l'union intime de l'universalité et de la singularité, est la réalité effective éthique. Mais cette réalité effective le devient par la volonté qui a l'universel pour but. *L'État est la réalité effective de l'idée éthique*, précise Hegel en ajoutant, *l'esprit éthique en tant que volonté substantielle, révélée, claire à elle-même, qui se pense et se sait, qui exécute ce qu'elle sait et dans la mesure où elle le sait. Il a son existence immédiate dans les mœurs, son existence médiatisée dans la conscience de soi, dans le savoir et dans l'activité de l'individu, de même que, par sa conviction, l'individu possède sa liberté substantielle en lui (l'État) qui est son essence, son but et le produit de son activité.* » (Guy Lafrance, 1993, p. 45)

Il s'avère également nécessaire, voire important de rappeler ou de faire remarquer que nous assistons de nos jours à un universalisme du droit dans les continents européen et américain par exemple, et qui n'a point nécessité la mise sur pied d'un cadre mondial appelé à régir les cadres nationaux. Autrement dit, les droits français, anglais ou canadien, tout en ayant la même préoccupation, à savoir promouvoir la justice, vont emprunter des politiques différentes pour atteindre cette dite finalité. S'il est vrai (et nous en convenons) que le droit est avant tout un

compromis, une idée de justice ou un idéal de justice n'est possible et pensable qu'en prenant en considération les valeurs, coutumes et traditions de la communauté qu'elle entend servir.

Le droit comme allié de l'État, de la démocratie, c'est à dire de tous les régimes démocratiques ou qui se pensent et se réclament comme tels, est vécu différemment par les pays précités, même si se trouvent un ou des principes unificateurs qui s'imposent comme incontournables. L'universalisme ou l'universalité du droit ne s'est pas fait, et ne pouvait se faire par le rejet ni l'étouffement de l'émotionnel et de l'affectif des peuples, mais plutôt par leur prise en considération. L'universalisme démocratique ne peut donc se penser et se concevoir qu'en exhortant les peuples à cette adhésion aux principes démocratiques, mais dans le respect de leurs valeurs et normes, en somme de leur Histoire.

Cet universalisme doit donc s'attendre comme ce *projet* qui, dans son ambition de faire triompher ses principes, ambitionne également de prendre en considération le passé des peuples, non pas pour les rendre dominants, mais pour les intégrer (ce qui n'est pas toujours facile) avec ses principes dont la démocratie a assumé l'exclusivité, et que nous pensons être toutefois dans l'inconscient collectif des peuples. Autrement dit, cette aspiration à la liberté et à l'égalité, qui semble constituer la finalité ultime de la démocratie est - à notre humble avis - de l'ordre de l'universel, mais ne sera jamais perçue de la même manière, ni vécue de la même façon. Il appartient aux peuples (parce que possible en démocratie) de décider par le vote et la délibération, en somme par le débat, de trouver les voies et moyens pour rendre effective cette dite aspiration.

Cela pour dire que l'État-nation, comme lieu de la pratique démocratique, reste et demeure en dépit des assauts de l'économie-monde, un cadre suffisamment approprié non

seulement, pour la démocratie, mais aussi et surtout pour le projet démocratique qui vise ultimement à mieux servir l'individu. C'est pour cette raison que les récents appels d'intellectuels à des instances politiques internationales - pour paraphraser Joseph Yvon THÉRIAULT - aussi généreux soient-ils, ne doivent pas faire oublier qu'il s'agira d'une régulation essentiellement bureaucratique si de telles instances ne sont pas inscrites dans une communauté politique significative (ce que pourrait faire difficilement l'espace-monde). Tout comme le rétrécissement du politique à l'individu, l'expansion de la politique hors des frontières de la nation où l'avait confinée la modernité semble là aussi favoriser la victoire d'un acteur sans scène, la victoire d'une conception stratégique de la politique au détriment de son versant démocratique (J.Y Thériault, 1997, p. 192).

CONCLUSION

Avec la fin de la bipolarité Est/Ouest, caractérisée par la chute de l'ex-empire soviétique, le monde, dans sa quasi-totalité, était sous la tutelle libérale. Ce fait caractérisé d'une part, par la l'extension ou la généralisation des principes de l'économie de marché (1-1) et par l'extension de l'idée démocratique (1-2) nous a amené à parler de la victoire de l'économie de marché et de son emprise sur le cadre national (1). À cause donc de cette emprise de la globalisation de l'économie et des marchés sur le cadre national, et qui n'est pas sans incidence négative sur la démocratie et son processus, des auteurs comme David HELD et Jean-Marc FERRY par exemple ont proposé de se passer de l'État-nation pour penser à un cadre nouveau, c'est à dire capable de répondre aux exigences de l'économie-monde (2-1).

Mais ce cadre selon les tenants de l'État-nation, ne serait en aucun cas être démocratique, parce que déconnecté des réalités nationales (2-2). De ce débat qui a fait l'objet de notre deuxième partie, nous avons tenté dans une troisième partie (3) de mettre en évidence la nécessité d'un espace publique démocratique qui ne pouvait exclure à priori les individus (3-1), tributaires entres autre d'une identité et l'importance de la prise en considération de la dimension culturelle (3-2) en démocratie et dans toute démocratie. Parce que l'État-nation est pour les post nationalistes un cadre désuet pour faire face aux exigences de l'économie-monde, nous avons tenu en raison de notre attachement à la démocratie, à rappeler que la démocratie ne se réduit pas et ne saurait se réduire au triomphe de l'économie de marché (4-1) tout comme cet universalisme (démocratique) dont se réclame implicitement les partisans de la *Global governance* n'est pas incompatible avec l'État-nation.

Face donc à une économie-monde qui compromet sérieusement, non pas seulement la démocratie, mais également son processus et son projet, il s'avère impératif, voire urgent de trouver un contrepoids réel à cette dynamique dont la finalité ultime est méconnue par tous, y même compris ses tenants. Rien n'explique ou ne peut justifier ces maux qui ont pour nom : chômage - exclusion - pauvreté - insécurité sociale alors que l'économie-monde a été partout proclamé comme le seul correctif capable de redonner aux économies leur dynamisme sans lequel la création d'emploi serait difficile, voire impossible. Autrement dit, si la faiblesse des économies sous la gestion keynésienne rendait incertaine l'obtention d'un emploi et constituait une menace pour l'épanouissement de l'individu, le triomphe de l'économie de marché via des thérapies qui ont pour nom : privatisation - libéralisation et déréglementation, n'ont pas non plus donné à l'individu plus de sécurité comme en témoigne ces propos :

« Le chômage, la relégation dans les grands ensembles et les diverses formes d'exclusion sociales nous obligent à constater que le lien de citoyenneté ne tient pas ses promesses. À travers la complexité des formes de la vie sociale contemporaine, à travers aussi l'élévation du niveau général de formation, à travers l'exigence de conformité à la norme que font peser sur les individus les institutions protectrices de l'État-providence, nos démocraties sont devenues subtilement, mais implacablement capacitaires. » (Joël Roman, 1998, p.10)

Avec le succès de l'économie-monde, non seulement, l'individu est devenu plus usager que citoyen entendu qu'il a tendance à consommer et à s'effacer de plus en plus pour ce qui est de la chose publique, mais il a également tendance à s'inscrire dans une certaine passivité. L'indifférence citoyenne - s'empresse de faire remarquer Chantal MILLON-DELSOL - ne saurait demeurer innocente (1993, p. 8). Devant aussi la prépondérance et le règne sans partage des grandes firmes et multinationales, les gouvernants, c'est à dire les mandataires du peuple ont failli

compromettent aujourd'hui sérieusement l'avenir de la démocratie. En donnant aux marchés financiers une totale liberté de manoeuvre à l'échelle mondiale, les pouvoirs publics nationaux ont abdiqué leur fonction politique (Petrella, 1996, p. 21).

En effet, si en à croire Pierre BIRNBAUM, la politique a toujours été le lieu d'affrontement des acteurs sociaux dont chacun tente d'imposer sa propre conception des principes d'organisation de la cité (1975, p. 7), il s'avère important de reconnaître que cette conception de la « politique passion » a disparu avec et sous la gouverne de la finance et de la technologie. La politique est devenue l'affaire des « experts », cette race de personne qui connaît tout, parce que présentés comme tels, c'est à dire infaillibles dans le présent mais aussi dans l'avenir. Faudrait-il en conclure, au nom de ce fait, imputable entre autres à la mondialisation de l'économie et des marchés, à la fin de la démocratie comme le croit Jean-Marie GUÉHENNO ? Assurément non.

« Au commencement de toute aspiration démocratique, fut-elle éphémère, avant même que soient imaginées ou expérimentées les modalités pratiques ou institutionnelles de son expression durable, est le refus exprimé par un individu ou un groupe de se soumettre aveuglément au pouvoir d'un autre individu ou d'un groupe. Ce *non* répond à ce qui leur apparaît comme la négation de ce qu'ils sont. Une volonté irrépressible peut alors soulever les individus, solitairement ou en groupes, soudainement résolus à fixer les limites au-delà desquelles s'impose le respect de leur droits, sous peine d'un affrontement mortel. » (Pierre-Yves Chereul, 1993, p. 19)

En considérant la révolution française de 1789, nous tenons pour vérité que la démocratie est née du refus des individus de vivre et de subir l'arbitraire. C'est aussi au nom de ce refus de vivre et de subir l'arbitraire royal que les puritains ont quitté leur pays d'origine pour s'installer sur les rives de la Nouvelle Angleterre. L'indifférence n'est pas la résignation, tout comme la

passivité n'exclut pas l'action. La mondialisation de l'économie pour abonder dans le même sens que Touraine, ne doit pas dissoudre notre capacité d'action politique (1998, p. 9).

Pendant ou pour combien de temps donc les individus accepteront ce qui, aujourd'hui leur est présenté comme une « heureuse fatalité » alors que l'insécurité est aujourd'hui à tous les niveaux ? Comment justifier la pertinence d'un gouvernement si ce dernier n'est pas capable d'imposer son autorité, ou une certaine discipline à une économie-monde plus soucieuse de son succès que du bien des individus ? Ces questions interpellent l'État d'une certaine façon car c'est en fait sur et dans son territoire que les gouvernés subissent les assauts de la mondialisation de l'économie et des marchés. Vise-t-il ou a-t-il cherché à atteindre le *bien commun* tel que pensé par ROUSSEAU ?

BIBLIOGRAPHIE

- ARNAUD, Alain, « Mondialisation & conflits » dans *Misère de la mondialisation*, Agone, no 16, 1996, pp. 75-96.
- BIRNBAUM, Pierre, *La fin politique du politique*, Paris, Éditions du seuil, 1975.
- BOBBIO, Norberto, *Liberalism & Democracy*, Great Britain, Bookcraft (Bath) Ltd, 1990.
- BOWLES, Samuel, GINTIS, Herbert, *La démocratie post-libérale : Essai critique sur le libéralisme et le marxisme*, Paris, Éditions La Découverte, 1988.
- BURDEAU, Georges, *La démocratie*, Éditions du Seuil, Paris, 1966.
- BRETON, Gilles, « Globalisation et science politique : la fin d'un imaginaire théorique », dans Breton, Gilles. dir. Études internationales, numéro spécial, *Mondialisation et Mutations politiques*, 1993, vol 24, no 3, Centre québécois de relations internationales, Québec, pp. 533-547.
- CASSEN, Bernard, « L'idéal démocratique dévoyé : Remettre en jeu les parlements » Le monde diplomatique, mai 1997, p 12-13.
- CHESNAIS, François, « Mondialisation du capital & régime d'accumulation à dominante financière » dans *Misère de la mondialisation*, Agone, no 16, 1996, pp. 15-39.
- CHEREUL, Pierre-Yves, *Construire la démocratie : le contrat démocratique des citoyens actifs*, Lyon, Monts du lyonnais, 1993.
- CLERE, Jean-Jacques, « État - Nation - Citoyen au temps de la révolution française » dans *L'idée de nation*, sous la dir. de Jean FERRARI et de Jean-Jacques WUNENBURGER, Dijon, Éditions Universitaires de Dijon, 1991, pp. 354-414.
- COX, Robert W, « Dialectique de l'économie-monde en fin de siècle », dans Études Internationales, 1990, vol. 21, no 4, pp. 693-703.

- FERRY, Luc, « Il y a une possibilité, dans la pensée libérale, de reléguer tellement le concept de souveraineté du peuple qu'on finit par abandonner l'idée démocratique au profit simplement du libre-échange » dans *La souveraineté est-elle dépassée : entretiens avec des parlementaires et intellectuels français autour de l'Europe actuelle*, sous la dir. de Anne Légaré, 1992, pp. 96-119.
- FUKUYAMA, Francis, *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Manchecourt, Flammarion, 1992.
- GAUTHIER, Alain (sous la dir. de), *Aux Frontières du social : l'Exclu*, Paris, l'Harmattan, 1997.
- GUÉHENNO, Jean-Marie, *La fin de la démocratie*, Paris, Flammarion, 1993.
- GUIOMAR, Jean-Yves, *La nation entre l'histoire et la raison*, Paris, Éditions La Découverte, 1990.
- HABERMAS, Jürgen, « le rôle de la société civile et de l'espace public politique » dans *Droit et démocratie, entre faits et normes*, Paris, Gallimard, 1997, pp. 354-414.
- HABERMAS, Jürgen, « Citoyenneté et identité nationale » dans *L'intégration républicaine, Essai de théorie politique*, Paris, Fayard, 1990, pp. 67-94.
- HELD, David, « De la mondialisation », dans *Lettre internationale*, 1993, no 37, pp. 20-24.
- HERZOG, Philippe, « Pour une démocratie participative » dans *Quelle démocratie, quelle citoyenneté*, sous la dir. de Philippe Herzog, Paris, Éditions ouvrières, 1995, pp. 9-37.
- JACQUARD, Albert, *J'accuse l'économie triomphante*, Paris, Calmann-Lévy, 1995.
- KRIEGEL, Blandine, « Le concept de citoyenneté, problème d'histoire et de définition » dans *La cité républicaine, Les chemins de l'État - 4*, Paris, Galilée, 1998, pp. 67-84.
- LABELLE, Gilles, « La démocratie à la fin du 20^{ème} siècle : triomphante mais inquiète » dans *Politique et Sociétés, La démocratie inachevée*, vol 16, no 3, 1997, pp. 67 -88.
- LAFRANCE, Guy, « L'État de droit entre l'universel et le particulier » dans *Démocratie, l'identité incertaine*, sous la dir. de Chantal Millon-Delsol et de Jean Roy, Actes des sixièmes entretiens du centre Jacques Cartier, Lyon, décembre 1993, pp. 42-49.

- LAREDO TOLEDANO, Armando, *Intégration et démocratie*, Préface de Jean-Victor Louis, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1982.
- LATOUCHE, Serge, « La mondialisation contre l'Éthique » dans *Misère de la mondialisation*, Agone, no 16, 1996, pp. 163-183.
- LEFORT, Claude, « Démocratie et globalisation », Manuscrit, Brésil, 1997.
- LEFORT, Claude, *l'invention démocratique : les limites de la domination totalitaire*, Paris, Fayard, 1981.
- LECLERCQ, Jean-Michel, *La nation et son idéologie*, Paris, Éditions Anthropos, 1979.
- LECOMTE, Patrick, DENNI, Bernard, *Sociologie du politique*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1992.
- LEYDET, Dominique, « Mondialisation et Démocratie : La notion de société civile globale », Manuscrit, Montréal, 1999.
- LUPIA, Arthur & MCCUBBINS, Mathew D, *The democratic dilemma : Can citizens learn what they New to know*, Cambridge, University press, 1998.
- LUZI, Jacques (sous la dir. de), « Misère de la mondialisation », Éditorial de Jacques Luzi, Revue AGONE, no 16, 1996, pp. 9-12.
- MAUGUÉ, Pierre, *Contre l'État-nation*, Paris, Éditions Denoël, 1979.
- MIGUELEZ, Roberto « La question de l'autonomie du sujet dans deux modèles de démocratie » Manuscrit, Ottawa, 1999.
- MILLON-DELSOL, Chantal et ROY Jean (sous la dir. de) *Démocraties, l'identité incertaine*, Actes des sixièmes entretiens du centre Jacques Cartier Lyon, décembre 93, Ain, M&G Éditions, 1993.
- MINC, Alain, *La vengeance des nations*, Paris, Éditions Grasset, 1990.
- MOUFFE, Chantal, *Le politique et ses enjeux : Pour une démocratie plurielle*, Paris, Éditions La Découverte, 1994.

- PAQUEROT, Sylvie (sous la dir. de) , *L'État aux orties ? Mondialisation de l'économie et rôle de l'État*, Préface de Ricardo Petrella, Montréal, Éditions Écosociété, 1996, pp. 17-31.
- POUTOUT, Pierre, *L'Heure du citoyen*, Paris, Éditions France-Empire, 1983.
- ROMAN, Joël, *La démocratie des individus*, Paris, Calmann-Lévy, 1998.
- ROSANVALLON, Pierre, *La nouvelle question sociale*, Paris, Éditions du Seuil, 1995.
- ROUSTANG, Guy et al., *Vers un nouveau contrat social*, Paris, Éditions Desclée de Brower, 1996.
- FOLSCHIED, Dominique, « La raison démocratique » dans *Démocraties, l'identité incertaine*, sous la dir. de Chantal Millon-Delsol et Jean Roy, Actes des sixièmes entretiens du centre Jacques Cartier, Lyon, décembre 93, Ain, M&G Éditions, 1993, pp. 78-86.
- THÉRIAULT, Joseph Yvon, « De la critique de l'État-providence à la reviviscence de la société civile » dans *L'État aux orties*, sous la dir. de Sylvie Paquerot, Montréal, Éditions, Écosociété 1996, pp. 141-150.
- THÉRIAULT, Joseph Yvon, *L'identité à l'épreuve de la modernité : Écrits politiques sur l'Acadie et les francophonies canadiennes minoritaires*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1995.
- THÉRIAULT, Joseph Yvon, « L'acteur sans scène » , dans *Au delà du néolibéralisme : Quel rôle pour les mouvements sociaux ?* , sous la dir. de Jean-Luis Klein, 1997, pp. 187-195.
- THIBAUD, Paul, FERRY, Jean-Marc, *Discussion sur l'Europe*, Paris, Calmann-Levy, 1992.
- THUOT, Jean-François, *La fin de la représentation et les formes contemporaines de la démocratie*, Québec, Éditions Nota bene, 1998.
- TOCQUEVILLE, Alexis, *De la démocratie en Amérique*, Sarthe, Éditions Gallimard, 1961.
- TOURAINÉ, Alain, *Comment sortir du libéralisme*, Paris, Fayard, 1998.
- TOURAINÉ, Alain, *Qu'est-ce que la démocratie ?*, Paris, Fayard, 1994.

VACHET, André, *L'idéologie libérale : l'individu et sa propriété*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1988 (1970).

WALTZ, Kenneth N «The New World Order » dans Journal of International Studies, 1993, Vol.22, no 2, pp.187-195.